

LA CLEF
DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tēms.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

SEPTEMBRE 1770.



A LUXEMBOURG

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost. 4

M. DCC. LXX.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

D

Suite des Livres in-octavo.

Dictionnaire Typographique, historique & critique des Livres rares, 2 vol Paris 1768.

———— universel François-Latin, dédié à Mgr. le Dauphin, par Mr. Lallemand, Paris 1768.

Dictionarium universale Latino - Gallicum (Boudot) Paris 1768.

Dictionnaire du vieux langage François, 2 vol Paris 1767.

———— du Voyageur François-Allemand-Latin & Allemand-François-Latin, Francfort 1757.

———— *Idem* d'une nouvelle édition, revue & corrigée avec des augmentations considérables, tirées des meilleurs Dictionnaires & Auteurs François, par Choffin, grand in-8°. 1770.

Diogène moderne, ou le desapprobateur, par M. L. Castilhon, 2 vol. 1770.

Dissertation sur les eaux & le sel de Sedlitz en Bohême, par Mr. Hoffmann.

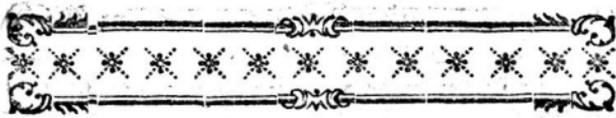
Dissertation historique sur les Duels, & les Ordres de Chevalerie, par Mr. Basnage.

Dissertation historique & Théologique, par Don Mathieu Petit-Didier.

Dissertation sur les Oeuvres de St. Evremont.

Dissertation Théologique & Canonique sur le Prêtr.

Dissertation sur le culte des Saints inconnus, par Mabillon.



LA CLEF
DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

SEPTEMBRE 1770.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de
Littérature.

LE second Tome de l'*Apologie de la Religion Chrétienne* traite des *vertus Chrétiennes*; des *pratiques & des devoirs de la Religion Chrétienne*; des *effets politiques de la Religion Chrétienne*; de l'*Eglise & du Sacerdote des Chrétiens*; & finit par la récapitulation de tout ce qui a été dit dans cet Ouvrage. On voit d'abord l'effet qu'a eu la Religion Chrétienne sur tous les Peuples du monde; ce qu'ils étoient

fans cette Religion ; ce qu'ils feroient encore fans elle. Les mœurs des Chrétiens, nonobstant les defordres que la Philosophie y cause de nos jours, contraftent encore heureusement avec celles des Lacédémoniens, des Athéniens, des Romains, des Chinois. Ce contrafte est jugé par l'Histoire & par des faits parlans. L'Amiral Anson témoin oculaire, & le Philosophe Montesquieu, détraquent les loifanges romanesques, que nos Incrédules ont prodiguées aux Chinois. Rousseau de Geneve a dit fort judicieusement de ces Panégyristes, qu'ils aimoient les Tartares pour être dispensé d'aimer leurs voisins. (a) On peut ajouter, qu'ils vont chercher des vertus à la Chine, pour nier celles qui sont au milieu d'eux.

Boulangers, & ses alliés, attaquent en premier lieu la Foi. Ils disent, que la Foi des Dogmes Chrétiens est impossible. Mr. Thown, célèbre critique Anglois, fait voir que la foi des Incrédules est impossible. Mr. Hume, que nos Philosophes ne peuvent recuser, assure que la divifibilité de la matière est plus incroyable que tous les Mystères du Christianisme. Mr. Buffon & Mr. Diderot font voir par l'exemple des aveugles nés qu'il y a des choses qui paroissent impossibles, contraires au sens commun, incompréhensibles, contradictoires ; & que nous ne pouvons refuser de croire sans nous rendre coupables d'absurdité & de ridicule. Buffon remarque,

(a) Plusieurs de ces Messieurs n'aiment les hommes qu'en qualité d'ETRES.

*Ab ! je vous aime, mais c'est en qualité d'ETRE...
Le grand art d'EXISTER, qui n'appartient qu'au sage,
Dont je connois enfin le solide avantage. Com. des Phil.*

Voyez notre
Journal de
Juillet, pag.
15.

que, qu'à un aveugle né il paroît aussi impossible de peindre le visage d'un homme dans la boîte d'une montre, que de faire tenir un boiffeau dans une pinte. Voilà donc de la besogne épargnée aux Théologiens. Boulanger n'a qu'à s'accommoder avec ses collègues. Les divisions des Philosophes servent admirablement la Religion, & sont un puissant motif de nous attacher de plus en plus à cette Foi, qu'on dit impossible.

Journ. d'Avril, p. 239.

L'espérance, qui console & soutient contre les adversités de la vie présente, dont tant d'Incédulés Suicides prouvent la nécessité, sans laquelle nos Philosophes assurent en cent endroits que le fardeau de la vie seroit insupportable, rend, selon Boulanger, *les hommes malheureux & inutiles.*

L'amour de Dieu est impossible, ou s'il existe c'est une passion romanesque, produite par un tempéramment échauffé, & par une imagination ardente. Celui qui fit dire & faire tant de grandes choses à S. Paul, est l'enthousiasme d'un forcené.

L'humilité n'est pas plus heureuse. Boulanger reconnoît que l'orgueil blesse les hommes; que l'arrogance, la présomption, la vanité, sont des qualités déplaisantes & méprisables. A plus forte raison la fatuité, le ton hautain & décifif. Un sentiment, qui préserve de tous ces défauts, n'est cependant pas une vertu. Elle dégrade l'homme, le fait renoncer à la raison &c.

La mortification chrétienne, qui étant pratiquée avec prudence, affoiblit nos passions & prolonge nos jours, est une suite de l'ancienne superstition, par laquelle on se persuadoit, que Dieu vouloit le sang humain.

Virtus est, vitium fugere: & sapientia prima, stultitiâ caruisse. HOR.

Dans le Ch. XIII. on voit le zèle de Boulanger

contre l'institution des Fêtes. L'Eglise, selon lui, fait un crime à l'Artisan de s'occuper les jours de Fêtes à faire subsister une famille indigente ; & dans le cas de nécessité l'Eglise a toujours donné la permission de travailler les jours de Fêtes ; & c'est le Peuple qui a demandé presque toutes les Fêtes, & qui a commencé à les chommer ; quand on en a supprimé quelques-unes, le Peuple a toujours murmuré de cette suppression ; & selon un sage Philosophe, les jours de Fêtes redonnent des forces à l'homme courbé sous le poids du travail. Cet intervalle de relâche lui donne le tems de réflexion si nécessaire à tout, & qu'un travail mécanique affaïsse à la longue sans ressource. Ce même Philosophe s'étend ensuite sur les Fêtes votives, les Processions, les Pélérinages ; & trouve que ce sont des liens de la société, encouragés par Charles-Quint & les plus grands Princes. Jean-Jacques Rousseau pense comme lui. On ne dit convient pas qu'il ne s'y glisse des abus, & qu'il ne faille les corriger.

Boulangier condamne le jeûne & l'abstinence, avec sa modération & sa politesse ordinaire. Les injures sont les meilleures armes de nos Philosophes. Selon lui nous sommes insensés de croire que Dieu s'irrite de la qualité des mets qui entrent dans l'estomac de ses créatures. Dieu, sans doute, est aussi indifférent sur la quantité des mets qui entre dans l'estomac de ses créatures ? On peut se livrer à la gourmandise, à l'ivrognerie, à la débauche sans conséquence. Morale digne des Cannibales.

Dieu veut que les enfans de l'Eglise observent les réglemens de pénitence & de mortification que leur Mère a établis. Dire qu'il s'irrite de voir

Journ. de
Février, pag.
96. Dict.
antiphil. art.
Injures.

voir dans les mets, qui entrent dans nos estomacs, une qualité qu'il leur a donnée lui-même; c'est une blasphème grossier, ou bien un galimatias tout pur.

On a beau dire que le Peuple Chrétien s'attache plus à ces observances extérieures qu'à la vertu. Cela ne peut avoir lieu que chez les hommes superstitieux, libertins & peu instruits. Mais, quoi qu'il en soit, il reste toujours un fait à éclaircir. " Chez les Nations, qui ne sont pas Chrétiennes, le Peuple a-t-il plus de vertus morales? Est il plus humain, plus sociable, plus civilisé, moins vicieux que chez nous? Il est démontré par le fait, que les Peuples soumis au Christianisme sont moins ignorans, moins grossiers, moins turbulens, moins féroces: plus heureux par conséquent, & plus policés que tous les autres Peuples de l'Univers. Il est donc certain qu'une Religion, qui conduit le Peuple par des instructions sensibles, qui l'assujettit à un culte extérieur conforme à sa capacité & à ses besoins, est de toutes les Religions la plus sage, & la plus avantageuse au bien général de l'humanité. La bonté d'une cause est prouvée par ses effets. Contre des faits incontestables les raisonnemens sont ridicules. "

Mr. Bergier dans le XIV. Ch. revient aux disputes de Religion qui, selon Boulanger, ont troublé l'Univers. Il a fait voir ailleurs ce qu'il falloit penser là-dessus. Il remarque ici, que les Philosophes ont toujours été les auteurs de ces disputes. Il le prouve par l'Histoire de tous les siècles. Le nôtre en est une preuve parlante.

Il fait voir ensuite que les Philosophes ont été des hommes pernicieux, & des auteurs de séditions

Journ. de
Mai, p. 327
d'Août, p.
89.

séditions en tout tems; avant & après la naissance du Christianisme. Les faits les plus notoires confirment cette assertion. Que ne feroient-ils pas aujourd'hui, s'ils pouvoient manier l'épée comme la plume, & si leur puissance égaloit leur zèle. Montesquieu, Hume, Alembert, Rousseau, Voltaire lui-même, tremblent à la seule idée d'une domination semblable.

Le passage du dernier est remarquable : *Je ne voudrois pas avoir affaire à un Prince Athée, qui trouveroit son intérêt à me faire piler dans un mortier. Je suis bien sûr que je serois pilé. Je ne voudrois pas, si j'étois Souverain, avoir affaire à des Courtisans Athées, dont l'intérêt seroit de m'empoisonner; il me faudroit prendre au hazard du contre-poison tous les jours. Il est donc absolument nécessaire pour les Princes & pour les Peuples, que l'idée d'un Etre suprême, Créateur, Gouverneur, Rémunérateur & Vengeur, soit profondément gravée dans les esprits.*

La dépopulation de l'Espagne est attribuée aux Moines; mais ce n'est que par les sots & les enfans, selon un Philosophe *ami des hommes*, qui prouve sa thèse, on ne peut mieux.

Le parallele des Païsans Espagnols & Suedois, Italiens & Norvegiens, François & Danois, prouve combien il est faux que les Peuples Catholiques soient abrutis; que les Protestans soient plus éclairés.

” Les Sciences ne sont cultivées dans aucun lieu du monde que chez les Nations Chrétiennes. Sans la Religion tout ce qu'il y a de connoissances en Europe, auroit été anéanti par les Nations barbares, qui s'y répandirent au cinquième siècle. Ce sont les Clercs & les Religieux qui ont sauvé les

„ débris,

détris qui nous restent des anciens monu-
mens. L'étude bien réglée loin de nuire à la
Religion sert à la faire mieux connoître, & la
Religion ne craint rien tant que d'être peu
connüe. Les siècles d'ignorance ont été l'é-
poque des plus grands malheurs de l'Eglise. »

Voilà comme le *Christianisme déclara la guerre
aux Sciences & aux connoissances humaines.*

Il est donc faux que les hommes les plus éclairés ne sont communément que de mauvais Chrétiens. » Avant le malheureux siècle, où nous vivons, les hommes les plus éclairés se faisoient gloire d'être bons Chrétiens; & il en est encore de tels aujourd'hui. C'est depuis fort peu de tems que nos Philosophes se sont imaginé que l'incrédulité donnoit du relief à leurs talens; & marquoit en eux plus d'esprit que dans les autres hommes. Cela prouve leur vanité & leur entêtement; mais cette mode passera comme les autres. »

Boulanger attaque la Jurisdiction Ecclésiastique comme le renversement de tout bien. Montesquieu & l'Ami des hommes détruisent ses prétentions, & établissent l'utilité de cette jurisdiction, page 142 & suiv.

Ces réformateurs à coups de coignée, comme les appelle un autre Philosophe, veulent enrichir les Etats de la dépouille des biens Ecclésiastiques. Mais Mr. Hume remarque, que ce seroit tuer la poule qui pond des œufs d'or.

Les Ecclésiastiques en France contribuent aux besoins de l'Etat plus qu'aucun autre Corps; leurs biens valent au Roi incomparablement plus que ceux des Laïcs. Outre cela ils sont une ressource toujours ouverte dans les grands besoins; ressource que Henri VIII, selon la remarque

Journ. de
Mai, p. 327.
Voiez sur ce
sujet un beau
discours de
Mr. de La
Tour sur
l'alliance des
Sciences avec
la Religion.
1. Utilité des
Sciences dans
la Religion.
2. Nécessité
de la Religion
dans les
Sciences.

Voiez la
preuve avec
tout le détail
possible dans

L'Apologie de Louis XIV. au sujet de la révocation de l'Edit de Nantes ; & Dict. anti-philos. art. Abbé.

que de Charles-Quint & de Mr. Hume, a bien regrettée. Ces biens n'appartiennent pas à des étrangers, ils appartiennent à nos Oncles, à nos Neveux, à nos Cousins, à des hommes, à des Chrétiens, à des François, à des Sujers du Roi; qui aident leurs familles; qui consolent les affligés; qui secourent les indigens; qui levent les mains au Ciel pour en attirer les bénédictions, auxquelles on doit la prospérité du Royaume. Ils sont une ressource pour beaucoup de familles, un établissement pour leurs enfans, que les Protestans n'ont cessé de regretter. Les Sujers des Ecclesiastiques sont pour l'ordinaire traités avec plus de douceur & d'humanité. L'argent des Ecclesiastiques reste dans le Pays : celui des séculiers est porté ailleurs, par les voïages, les Comédiens, les dépenses fastueuses &c. &c. Les plus grands Princes, Constantin, Charlemagne, S. Louïs, Charles-Quint ont été libéraux à l'égard de l'Eglise, sans que leur puissance en ait souffert. Ceux qui, par l'avis de Luther, se sont emparés des biens de l'Eglise, en sont-ils devenus plus formidables à leurs voisins ? Le témoignage de Luther même, en cette matière, ne seroit-il pas recevable de nos Philosophes ? *Comprobat experientia, eos, qui Ecclesiastica bona ad se traxerunt, ob ea tandem depauperari, & mendicos fieri. In Symposiacis, cap. 4.*

Il rapporte à cette occasion les paroles de Jean Hund, Conseiller de l'Electeur de Saxe : *Nos Nobiles Cœnobiorum opes ad nos traximus. Opes nostras Equestres illa comederunt; & consumpsērunt hæ Cœnobiales; ut jam neque Cœnobiales, neque Equestres amplius habeamus.* Il finit par l'apologue d'une Aigle, qui emportant de l'aurel de Jupiter des viandes, qui lui étoient offertes, emporta

emporta en même-tems un charbon, qui consuma le nid.

Cicéron, dans une Oraïson contre Verres, pense à peu près de la même façon. Que nos Philosophes se débrouïillent avec ces gens-là.

Mr. Bergier couclut son Ouvrage au XVI. Ch. Il y démontre derechef la nécessité d'une Religion, & la vanité de tout Systême, qu'on pourroit lui substituer. Il fait voir que l'éducation heureuse, les sentimens d'honneur, les châtimens, les recompenses, ne peuvent réparer cette perte. Une heureuse éducation peut-elle exister sans Religion ? Ses effets subsistent en partie, même après la perte de la Religion ; nous l'avouïons, mais ces effets supposent une éducation guidée & formée par les sentimens de Religion : & quand ces motifs suffiroient pour rendre un homme sans Religion utile & juste au milieu d'une Société qui a une Religion, il ne pourroit servir d'exemple pour en prouver l'inutilité. C'est la remarque de Mr. Beausobre. Le sentiment des autres, leur exemple, le contiendroient : mais que seroit-ce si tout le monde pensoit comme lui ?

Boulangier, & l'Auteur de l'*examen important* répètent sans cesse le même sophisme. Ils veulent substituer à la Religion la vérité, la vertu, la saine morale ; choses qui ne peuvent exister sans Religion. Il n'est pas croïable combien de fois ce faux supposé leur a fait illusion. Ils y reviennent à chaque moment :

Ut Cytharædus

Ridetur, chordâ qui semper oberrat eâdem.

Sourds à la voix de la nature,
Monstres de la Société,
Que coûte à votre cœur parjure
La plus noire infidélité ?

*Ut apertis
Æolus an-
tris, sic vi-
tia invadunt
Orbem reso-
luta cate-
nis, dum re-
gnat Stygis
atque Dei se-
cura volup-
tas. Antiluc.
L. 1.*

Si tout périt avec la vie :

Quel droit est sacré pour l'impie ?

Bergier, selon sa méthode ordinaire, après avoir démontré la fausseté des idées de ces Messieurs, l'inutilité & l'absurdité du Systême qu'ils ont imaginé pour le bonheur de l'humanité, le suppose vrai, & les prie d'en être les apôtres, d'en instruire les Peuples, de les gouverner selon ces maximes, & de les y entretenir. " Accordons à la Philosophie un talent qu'elle ne posséda jamais; celui de former un Code de Loix sages & parfaites, un Traité de morale plus beau que l'Evangile : il est question d'y assujettir les Peuples, & les engager à l'accomplir. Avant que de croire le projet possible, il faudroit du moins avoir essayé de l'exécuter; il faudroit, pour l'honneur de la Philosophie, que nos Docteurs Anti- Chrétiens, devenus Missionnaires, eussent déjà policé, humanisé, réuni en corps de République, une Nation sauvage; & nous eussent montré, de quoi leur morale, sans Religion, est capable, Platon ne put engager autrefois une seule Bourgarde de la Grèce à vivre selon ses maximes. Nos Philosophes seroient-ils plus habiles ou plus heureux ? "

Les contradictions continuelles, qui les mettent aux mains les uns avec les autres, ne mettront-ils pas d'obstacle à la conversion du monde ? " Pendant que les uns prêchent qu'il faut adorer Dieu, & être honête homme; d'autres enseignent hautement, qu'il suffit d'être honête homme sans adorer Dieu. C'est la grande maxime du *Christianisme dévoilé*. D'autres professent l'Athéisme, le Matérialisme, la Fatalité, le Scepticisme; autant d'erreurs destructives

ttutives de toute morale, & de toute société. Au milieu de cette confusion, quel parti prendrons-nous ? surtout en voyant Messieurs les Déistes fraterniser avec les ennemis mêmes du Déisme, garder le silence sur leurs écrits, demander la Tolérance pour eux, se réunir avec eux pour exterminer le Christianisme ? ”

N'est-il pas à craindre que le Peuple, qu'ils instruiroient, venant à les connoître de plus près, ne perde toute confiance en ses nouveaux Pasteurs ; & qu'il ne leur arrive ce qui est arrivé à un d'eux, qui ne connoissoit pas assez ses collègues ? *Je regardois, dit Mr. Rousseau, tous ces graves Ecrivains comme des hommes modestes, sages, vertueux, irréprochables. Je me formois de leur commerce des idées évangéliques, & je n'aurois approché de la maison de l'un d'eux que comme d'un sanctuaire. Enfin je les ai vus ; ce préjugé puéril s'est dissipé ; & c'est la seule erreur dont ils m'aient guéri.*

Mais avant que d'en venir à l'épreuve de cette Mission, ne pourrions-nous pas juger de ses effets, par ce que nous voyons ? ” Depuis que les principes de la Philosophie moderne ont pénétré dans tous les Etats ; depuis que les Livres des incrédules sont entre les mains de tout le monde, il a dû se faire dans les mœurs publiques la plus heureuse révolution. Il doit y avoir plus de probité dans le commerce, plus de sûreté dans l'amitié, plus de desintéressement dans les affaires ; plus d'humanité chez les Grands, plus de fidélité dans les mariages, plus d'union & de cordialité dans les familles ; plus de zèle pour le bien public dans toutes les conditions. La génération présente doit être un modèle accompli pour

Journ. de
Juillet, pag.
16.

25 les races futures. Les Philosophes entrepren-
 26 dront-ils sérieusement de nous persuader, que
 27 ce prodige est opéré, & que nous en avons
 28 obligation à leurs travaux ? Tant de Livres
 29 obscènes qui porteront peut-être le poison du
 30 libertinage dans le cœur de ceux qui naîtront
 31 après nous, seront sans doute un monument
 32 bien authentique de la régularité de nos
 33 mœurs ? Déjà les autres Nations de l'Europe
 34 rendent témoignage des grands effets qu'ont
 35 produit chez elles nos Livres Philosophiques,
 36 & l'excellente morale que nous leur avons
 37 communiquée. Fasse le Ciel que l'excès du
 38 mal ouvre enfin les yeux à ceux qui en sont
 39 les Auteurs ! "

Mr. Bergier avoit déjà réfuté presque toutes
 les erreurs, qu'il combat ici, dans le *Déisme*
réfuté, & dans la *certitude des preuves* ; mais
 quelques-unes sembloient vouloir se maintenir
 encore sous d'autres apparences ; & quoique les
 principes sur lesquels elles étoient fondées,
 fussent démontrés ruineux, on ne laissoit point
 de les objecter. Mr. Bergier, dans sa lumineuse
 Apologie, leur porte le dernier coup, & leur
 ôte toute ressource. Comme ces conquérans ha-
 biles qui, après une pleine victoire, vont cher-
 cher les débris de l'Armée vaincue, s'emparent
 de toutes les Places qui pourroient faire résis-
 tance, & soumettent enfin l'Empire entier.

Il finit par une réflexion bien consolante pour
 les vrais Chrétiens. Il fait observer l'inutilité des
 efforts des Incrédules contre la Religion. Il
 remarque que leurs premiers succès sont arrêtés ;
 & que les erreurs, qui avoient pris faveur, com-
 mencent à tomber en discrédit. " L'Europe
 20 détrompée des principes faux & meurtriers,

21 dont

Mont l'incrédulité s'efforce depuis plus d'un siècle d'infecter tous les Peuples, rend déjà à ses maîtres impérieux la justice qu'ils méritent. Elle comprend qu'ils travaillent, non à rendre les Nations raisonnables, mais à les enivrer du fanatisme Philosophique, mille fois plus dangereux que le fanatisme Religieux; que leur dessein n'est point de rendre les hommes libres, mais de les asservir au joug de leurs folles idées; qu'ils pensent moins à faire regner les vertus sociales qu'à sapper les fondemens de toute vertu, & de toute société. On sent que l'orgueil & la morgue Philosophique ne sont pas propres à former des Citoyens, mais des Cyniques & des insensés; que les prédécesseurs de ces Docteurs superbes furent autrefois l'objet du mépris & de la risée publique; & que ceux d'aujourd'hui ne méritent pas un sort plus honorable. Le Gouvernement de son côté n'a pas de peine à voir, que sous le prétexte spécieux d'établir l'autorité souveraine sur les ruines de la Religion, ces politiques dangereux ne travaillent dans le fond qu'à secouer le joug de toute autorité; qu'ils prêchent le despotisme en apparence pour établir l'anarchie.

Ils ont dit tout ce qu'ils savent, & tout ce que la haine a pû leur suggerer contre la Religion. Desormais leur éloquence est stérile. Ils ne font plus que se répéter servilement. Les Lecteurs, si empessés d'abord de voir du nouveau, commencent à se lasser de ces fades répétitions. Toutes ces Brochures, que la Philosophie enfante tous les jours, tomberont bientôt dans l'oubli; déjà les Ouvrages de ceux qui ont soutenu la même cause, il y a

un siècle, sont moins connus & moins recherchés. Il y a cinquante ans que l'Angleterre étoit le grand théâtre des disputes contre la Religion. Les Philosophes Anglois, pour le moins aussi redoutables que les nôtres, avoient formé le projet d'anéantir le Christianisme chez eux : Bientôt réfutés & confondus, ils ont pris le parti du silence. Par une loüable émulation ceux de France ont repris un poste abandonné. Nous avons aujourd'hui la gloire de renvoier aux Anglois les débris de leur Philosophie habillés à la Françoisse. Comme les modes chez nous ne sont pas de durée, celle d'être incrédule passera comme les autres. La maladie, dont nous avons hérité de nos voisins, s'éteindra comme la lèpre & le mal des ardens. "

Cela nous rappelle de fort beaux Vers Latins qu'un jeune Poète a adressés au Chef de nos Incrédules, dans un recueil de Poésies, imprimé en

*Cum exorti
fuerint peccatores
sicut serenum,
& ap-
paruerint omnes,
qui operantur
iniquitatem : ut
intereant in
seculum seculi :
tu autem Altissimus
in aeternum Dñe.*

Ps. 91.

Si remotas

*Protenis ad venientis aevi
Meras, senili sanguine frigidus
Eovebis artus, & fragili stilum
Dextrâ trementem molire ;
Non fidei benè roboratis
Eultum columnis, & solidum petrâ
Potente, Christi grande opus erues
Cur Julianâ turpiora
Scommata, cur Epicurianas
Sordes retractas, cæcæque dogmata
Celsi ? superbis tunc Quiritibus,
Neronibus formidolosis
Fortior, & Decis, inani
Sannâ & malignis Christicolis dolis
Perdes ? vigebit Relligio styge
Fulgens triumphatâ ; tuique
Dum reprobi cineres petules*

*In lubricorum turbine vermium
 Alie natabunt, ac inamabile
 Dum nomen horrebunt nepotes,
 Illa sacros rapiet perennis
 Cultus honores; inque quadruplici
 Orbis recisos cardine limites
 Victoriosum prorogabit
 Per populos adamata regnum,*

JE vous avois promis, Monsieur, les Réflexions d'un homme de sang froid sur l'enthousiasme Newtonien; mais j'ai tgaré cette Brochure, & toutes mes recherches ne peuvent la retrouver. Le Carthésien, dont je vous ai parlé, m'a envoié depuis quelques nouveaux Dialogues des Morts, qui paroissent depuis un mois ou deux. Quoique ce genre d'écrire soit fort usé, & par-là peu intéressant, je vous en fais part, pour compléter en quelque sorte à la promesse que je vous avois faite.

Lettre à
 l'Auteur de
 ce Journal.

MR. HUET ET NEWTON.

NEWTON. En vérité, Monsieur, vous êtes mort quelques années trop tôt. Si vous aviez pu voir les progrès de l'esprit humain, & la vogue de mes Systèmes, telle que les nouvelles arrivées du séjour des Vivans l'annoncent tous les jours; vous eussiez abandonné le scepticisme que vous professiez à l'égard de toutes les sciences; & vous eussiez signé l'évidence de mes démonstrations.

MR. HUET. J'ai vécu 86 ans. Mon Scepticisme augmentoit avec mes connoissances & mon âge. Si j'avois encore vécu, je crois que hors des manières de Religion je n'aurois plus fait de proposition affirmative.

NEWTON. Seroit-il possible que vous pensassiez comme Bayle, qui voulut dans ses vieux jours ergoter contre l'évidence des démonstrations Mathématiques? ou bien comme Mr. de Voltaire, qui, à ce que quelques ombres nouvellement arrivées, assurent, doute un peu de cet axiome: deux & deux font quatre.

V. Journal
 de Juin, P.
 404.

MR. HUET. Quand cela seroit, vous ne m'en voudriez sans doute pas plus de mal, que vos plus

M zélés

zèles disciples n'en veulent à Bayle & à Voltaire, dont ils sont la plupart grands admirateurs. Mais mon Pyrrhoïsme n'a jamais été jusques-là.

NEWTON. Il faut bien qu'il aille jusques-là, puisqu'on vous rejette mes Démonstrations.

MR. HUET. Je ne rejette pas vos Démonstrations. Je les signe volontiers. Je ne rejette pas même vos Systèmes, puisqu'on ne m'en rejette aucun. Je me contente d'en douter.

NEWTON. Il faut que vous ayez une grande inclination à douter, pour renoncer ainsi de plein gré au plaisir de décider & de démontrer. Il semble que vous distinguez mes Systèmes de mes Démonstrations. Que voulez-vous dire ?

MR. HUET. Vos Démonstrations ne peuvent être fausses que selon le P. Hardouin, Bayle &c. Mais vos Systèmes le sont peut être. Vos Démonstrations sont un résultat de calculs, qui ne peut manquer d'être juste si les règles du calcul y ont été observées. Mais vos Systèmes portent sur mille suppositions arbitraires, dont quelques-unes paroissent incertaines, d'autres fausses ou même absurdes. Et dès-lors je vois de la différence entre vos Démonstrations & vos Systèmes.

NEWTON. Ce qui est faux ne sauroit être démontré, ni calculé exactement.

MR. HUET. Le faux ne peut être démontré, mais il peut être calculé. Les cieux chrystallins & les épicycles de Ptolomée, ont été calculés comme vos attractions. On prédisoit les oppositions, les conjonctions des Astres, toutes les révolutions célestes, comme vous les prédisez dans votre Système. Ticho prit goût pour l'Astronomie à la vue d'une éclipse calculée à l'ancienne mode, arrivée précisément au moment prédit par les Ptolomaïciens. Pensez-vous qu'on n'eût pu calculer l'horreur du vuide & lui assigner des règles ? Ne savez-vous pas qu'on a calculé des faussetés palpables ? Huigens n'a-t-il pas calculé la loi-disante parallaxe des Etoiles fixes, (a) aussi exactement par sa méthode illusoire, que

*Selicimethodi
erroneæ cum
legitimâ con-
sensu. Scher-
fer Instit.
Phys. T. 2.
145.*

(a) Cette parallaxe peut être regardée comme très-douteuse par les gens du caractère de Mr. Huet, jusqu'à ce qu'on l'ait prouvée tout autrement qu'elle ne l'a été jusques-ici.

les autres par la vraie ? Vos disciples n'ont-ils pas calculé les forces de l'Attraction dans les tubes capillaires, & d'autres Phénomènes, quoique les mêmes calculs se prêtassent aux explications des Carthésiens ? Un célèbre Physicien a prétendu montrer que, selon vous, la Lune ne feroit le tour de la terre que dans 600 ans; s'il s'est trompé, son calcul du moins est très-fidèle, & on ne peut le taxer d'avoir mal compté.

Vos plus zélés disciples ont reconnu que l'exactitude des calculs ne faisoit point preuve en faveur d'une opinion Philosophique. Ils ont dit, qu'il n'y avoit point de fausseté, dont on ne pût calculer exactement le résultat, moyennant certaines suppositions préliminaires, grand nombre d'exceptions, de longues observations, &c. par exemple : si je croiois que le chemin de Bruxelles à Rome passât par l'Espagne, je pourrois tellement partager & calculer le voiage d'un homme, qui s'y rend par la Suisse, surtout après avoir observé souvent le tems qu'on y met, corrigé mes erreurs par l'expérience, inventé & supposé mille & mille affaires; je pourrois, dis-je, tellement calculer, que je déterminerois exactement le jour de son arrivée à Rome. Ce calcul pourroit même être plus juste que celui qu'on y feroit un autre, en supposant que cet homme passât par la Suisse. Je supposerois l'Espagne moins éloignée, la marche du voiageur plus rapide, ses journées plus fortes. Le calcul une fois fait, tous ceux qui iroient de la même façon en prouveroient l'exactitude. Ceux qui iroient de Bruxelles à Rome par le Languedoc, ou par la Bavière, arriveroient comme ceux que je supposerois aller par le Portugal; & ainsi du reste; mes calculs se donneroient la main, l'un prouveroit l'autre, & on crieroit à la démonstration.

Un célèbre Carthésien a bien exprimé cette vérité dans un Ouvrage, dont ses adversaires mêmes ont fait l'éloge :

*Nec redimit genus hoc vitii perfecta mathesis.
Scilicet illa modos tantum describit agendi,
Naturam verò non investigat agentis :
Cum fieri possit numerus det ut algebra rectos
Absurdo ad libitum posito . . .*

*Non semper
veriora sunt
qua calculis
se accommo-
dant. T. 2.
613 ibid.*

*Si fretus Ptolomæo, operosos orbibus orbes
Adficerem, usque novis cælum intricans epicyclis;
Legitimos possum numeros implere, quid inde?
Veraces numeri, mendax ar causa subesser.*

Antiluc. l. 4.

NEWTON. Vous gardez votre caractère, & voulez m'accabler par l'érudition, qui a rendu souvent vos Ouvrages plus imposans que solides. Je ne rejette point l'observation que vous faites : mais je prétends que les suppositions, sur lesquelles mes calculs sont fondés, ne souffrent point de contradiction. J'ai supposé le Système de Copernic démontré, j'en ai fait la base du mien. La force de projection & d'attraction, & leurs propriétés sont confirmées par mille expériences. Il est certain que les Astres parcourent des Ellipses. Quelles sont les fausses suppositions, sur lesquelles vous prétendez que mes calculs soient bâtis?

MR. HUET. Vous répétez-là un reproche qu'on a déjà fait à mes Ouvrages ; mais dont tout le monde néanmoins ne convient pas. Quant aux suppositions, qui sont la base de vos calculs, elles ne sont point aussi incontestables que vous paraissez le croire. Je ne vous dirai point que je n'ai pas justement du Système de Copernic l'idée qu'on en a assez généralement aujourd'hui. Je ne prétendais pas que les Astres parcourent des cercles excentriques ; & que des calculs très-variés, & souvent fondés sur des suppositions arbitraires, n'ont pas encore prouvé évidemment la course Elliptique ; que les Epicycles de Ptolomée étoient aussi bien mesurés que vos Ellipses &c. mais je ne conçois pas sur quel fondement vous avez placé le centre du Soleil à côté de celui de l'Univers, si-non parce que cela vous a paru nécessaire à l'architecture de votre Système, quoique quelques-uns de vos disciples aient nié cette nécessité. Je conçois encore moins, pourquoi vous avez fait tourner le Soleil sur son centre, & en même tems celui du monde, ce qui paroît renfermer une contradiction manifeste : puisque ces deux centres, selon vous, sont différens. Vous fixez l'éloignement des Astres & leur grandeur respective par un décret sans appel ; & vous mesurez là-dessus les forces de l'attraction ; quoiqu'il n'y ait pas deux

Astronomes

Astronomes qui soient d'accord sur ces points. Vous faites donner aux globes célestes une impulsion directe par le Créateur, que vous prétendez subsister même en sens contraire, comme il arrive quand la planète approche du périhélie. Vous donnez, ou du moins vos disciples, pour sauver votre Système, ont donné à la Lune un cours différent de celui des satellites de Jupiter & de Saturne, prétendant qu'elle ne faisoit pas le tour de la terre, mais qu'elle sembloit le faire à cause de je ne sais quelle course en ligne spirale. (a) Les expériences que vous citez en faveur de l'Attraction, s'expliquent également bien & souvent mieux dans les autres Systèmes

NEWTON. Vous ne finirez pas, je pense; tant de choses demandent des discussions infinies pour être bien éclaircies. Je ne puis maintenant vous rendre raison de tout cela. Mais pouvez-vous croire qu'on ne soit point parvenu à déterminer exactement l'éloignement & la grandeur du Soleil & des Planètes? Ne savez-vous pas, que selon les dernières nouvelles arrivées du séjour des Vivans, un savant Auteur a reproché au P. Hardouin comme une obstination incroyable, d'avoir pensé comme vous?

MR. HUET. Comment voulez-vous que je pense autrement, quand je vois que de cent personnes, qui vont, la toise à la main, arpenter la distance des Planètes, il n'y en a pas deux qui se réunissent dans la même conclusion? Ne suis-je pas en droit de dire, aussi bien que Cicéron, que peut être tous les calculs sont faux, mais qu'assurément il n'y en a pas deux de vrais. *Alterum fieri profecto potest, ut earum nulla, alterum certe non potest, ut plus una sit vera.*

*Quis posuit
mensuras ejus,
si nosti? vel
quis tetendit
super eam li-
neam? JOB.
38.*

NEWTON. Il est vrai que les Anciens formoient là-dessus des calculs fort différens les uns des autres;

M 3 mais

(a) Voyez cette route singulière dans les nouveaux Ouvrages des Newtoniens, en particulier dans les *Institutions Physiques* qu'on enseigne dans l'Université de Vienne, par le P. Scherffer. T. 2. p. 51.

mais depuis la perfection de l'Astronomie, on sçait exactement à quoi s'en tenir. Comment, sans cela, la célèbre règle de l'immortel Kepler pourroit-elle faire la base des Tables Astronomiques ? Que deviendroient mes Attractions, dont la force est en raison inverse du quarré des distances ?

MR. HUET. Ce n'est pas de quoi je m'inquiète infiniment. La règle de Kepler, & vos Attractions deviendront ce qu'il vous plaira. Mais je ne puis acquiescer à la différence que vous mettez entre les anciens Astronomes & les nouveaux. Vous parlez de Kepler : eh bien tenons-nous-en à son calcul, & disons, par exemple, que le Soleil est éloigné de la terre 1800 demi-diam. terr . . . Cassini & Wolff vont attaquer notre crédulité, & le premier prétendra que Kepler s'est trompé au-delà de l'imagination : que cette distance est de 22372 demi-diam. Wolff enchérrira encore sur Cassini, & en mettra 34993. Les autres ne s'accordent pas mieux que ceux-ci ; & si vous voulez me convaincre de quelque uniformité entre les Astronomes, il faudra avoir recours à ceux de la Chine qui, selon Mr. de Voltaire, sont les meilleurs.

Les Chinois sont fort ignorans en Astronomie ; ils n'ont pas encore appris grand'chose des Européens. *Apol. de la Rel. T. 2. p. 303.*

Cura nec in ipsâ morte relinquunt.

NEWTON. On voit que vous êtes bien servi en nouvelles ; & que vous savez ce qu'on a écrit là-haut depuis votre descente en ce sombre séjour, aussi-bien que ce qu'on a écrit de votre tems. Vous ramassez tout ce qui peut fortifier votre Pyrrhonisme avec autant d'application que si vous étiez encore au nombre des Auteurs vivans. Un ancien Poète a bien dit : *Qua gratia vivis . . . qua cura . . . eadem sequitur tellure repostos.*

MR. HUET. Il ne faut pas grande érudition ni grande correspondance avec les Vivans pour favoir à quoi s'en tenir en pareille matière. Mr. Gravefande, qui est ici depuis 1742, a tenu plusieurs fois aux ombres de vos disciples le même discours que je vous tiens actuellement (a). Et le célèbre Scheuchzer,

(a) *Eius conditionis res est, ut non detegatur nisi conferendo computationem cum observationibus. Sed computatio tabulas eum in finem constructas pro fundamento habet ; & has satis accuratas esse ad quaestionem solvendam, quis affirmabit ? Elem. Phy. 2632.*

chzer, Auteur de la *Physique sacrée*, qui est arrivé en 1733, m'a dit que faisant l'éloge de la règle de Kepler, & sentant la nécessité de la certitude des distances, il n'avoit pû trouver que trois Tables qui s'accordassent pour la distance du Soleil, & que celles-là mêmes étoient fort différentes entre-elles quant aux autres Planettes; que l'une donnoit à l'éloignement de Saturne 3198 demi diam. plus que les autres. Un savant Académicien étoit si persuadé qu'on ignoroit ces distances, qu'il prétendoit se servir de la règle de Kepler pour les déterminer, & prouver le principe par la conséquence. Encore eût-il fallu savoir une de ces distances, pour qu'on eût pû suivre cet avis.

NEWTON. Plusieurs Astronomes, dont les calculations sont différentes, dès qu'ils ont une fois déterminé la distance d'une Planette, gardent la même proportion entre celle-là & les autres Planettes, que les autres Astronomes; & ainsi leurs observations se donnent la main, & se confirment mutuellement.

MR. HUET. 1^o. Cela est faux, comme on peut le voir par les Tables.

2^o. Comment peuvent-ils convenir de la distance de Jupiter, par exemple au Soleil, respectivement à la distance de la terre au Soleil; s'ils ne peuvent convenir de cette dernière distance, qui est bien plus aisée à prendre?

3^o. Ceux qui ont suivi cette proportion, ont pris la règle de Kepler pour principe, en déterminant l'éloignement par la vitesse, au-lieu de déterminer la vitesse par l'éloignement.

Au reste, ne soiez pas surpris du peu de succès de nos Astronomes à déterminer la hauteur & la grandeur des Astres. Y a-t-il quelque grande montagne sur laquelle ils aient été d'accord? Quelle énorme différence n'y a-t-il pas quelquefois dans leurs comptes? On diroit que Dieu s'est réservé la connoissance de la hauteur des grandes montagnes comme de celle des Astres: *Et altitudines montium ipse conspiciat.*

NEWTON. Grand nombre de mes disciples s'accordent assez bien, & s'en tiennent à mes calculs sans beaucoup raisonner.

Physf. sac.
T. 6. p.
1167.

Voiez quelques judicieuses réflexions là-dessus dans le P. Kircher. M. sub. pre. 1. L. 2. C. 7. & 12.

MR.

V. notre
dernier Jour-
nal, p. 92.

MR. HUET. Un homme qui est attendu ici tous les jours a dit, que vous aviez raisonné, prouvé, calculé pour eux. Et d'ailleurs, puisqu'ils suivent vos Attractionns & qu'ils en défendent les règles, il faut bien qu'ils admettent des calculs qui en font la base. C'est justement cette nécessité, qui rendoit ces sortes de calculs suspects à Gravesande. *Tabulas EUM IN FINEM CONECTAS satis accuratas esse, quis affirmabit?* C'est ainsi que Brandley a déterminé la vitesse de la lumière, selon que l'exactitude de ses calculs l'exigeoit. L'œil & l'esprit d'un Observateur systématique, sont partiaux. Ils favorisent ses opinions.

V. notre
dern. Jour-
nal, p. 93.

NEWTON. En vérité vous me pervertiriez peu qu'après ma mort. Si je vous écoutois long-tems, l'évidence de mes Démonstrations m'échapperoit peut être. Je deviendrois Pyrrhonien comme vous : Et après avoir nié la Trinité comme Socin, je nierois tout, ou je douterois de tout, comme Bayle.

MR. HUET. Je n'ai été Pyrrhonien que dans les Sciences humaines ; & seulement quant aux choses qui ne me sembloient point assez prouvées, où il y avoit de grandes raisons pour & contre. On croit de part & d'autre à la démonstration ; quelquefois un parti opprimoit l'autre, & dominoit seul dans la République des Lettres ; je ne me laissois point prévenir, je gardois la neutralité, & je doutois. Je croiois tout possible, mais je ne voulois me rendre qu'à l'évidence.

NEWTON. On a prétendu qu'en matière de Religion vous n'étiez pas plus décidé.

MR. HUET. De mon vivant personne n'a songé à calomnier mon attachement sincère au Christianisme. Je lui avois voué mes talens, & je suis mort dans une Maison Religieuse, où je m'occupois à en méditer les grandes vérités. La foiblesse de l'esprit humain, l'incertitude de ses connoissances, ne m'ont donné que plus d'attachement pour l'unique science que le grand Paul professoit. Ceux qui croient aisément, ne savent pas assez estimer la Foi. L'esprit s'attache à la Religion à proportion qu'il ne trouve point autre chose à quoi il puisse acquiescer. On a calomnié sur le même point Mr. Bossuet, Mr. Fenelon, & tous les défenseurs de la Religion. Ne savez-vous pas que les Incrédules cherchent

*Non enim
judicavi, me
scire aliquid
inter vos nisi
Jesum Chris-
tum, I. COR.
2.*

cherchent des Collègues partout ? Ils ressemblent aux gens ivres qui veulent toujours faire boire ceux qui sont de sang froid. Ils cherchent un soulagement au malheur de l'incrédulité, & croient le trouver dans le grand nombre de ses partisans. L'autorité des grands hommes, qui ont professé le Christianisme, les effraie; ils voudroient persuader que cette Religion sainte n'est que pour le Peuple. *Lacerant sanctum propositum; & remedium pœna suæ arbitrantur, si nemo sit sanctus, si turba sit pereccatum, si omnibus detrahatur.* HIBR. Ep. 45. l. 1.

NEWTON. Vous parlez encore en Théologien & en Evêque. Je pense assez comme vous sur l'Incrédulité, & j'ai toujours fait profession du Christianisme; mais abandonné à mes lumières, & nourri dans une Secte déstituée de toute autorité, de toute règle de Foi, j'ai fait des Systèmes en matière de Religion, comme en matière Physique. Votre *Traité de la faiblesse de l'esprit humain* est un excellent Ouvrage: quoique vous en soiez un peu redevable à *Sextus Empiricus*, dont vous n'avez pas mal pillé les hypothèses Pyrrhoniennes.

MR. HUET. Ceux qui ont lû mes Ouvrages, doivent savoir combien j'ai été éloigné de m'attribuer ceux des autres. Mon *Traité de la faiblesse de l'esprit humain* est l'expression de mes sentimens, & le fruit de mes réflexions. Quand on y trouveroit des pensées d'un Auteur plus ancien, il ne s'en suivroit pas que je les eusse prises de lui: & quand j'en aurois fait usage sans le citer, je ne serois pas plus coupable que vous des lumières que vous avez puisées dans *Grégoire de S. Vincent*, & d'autres Géomètres, dans lesquels on découvre des sources, que vous avez eu soin de dissimuler.

NEWTON. Mes disciples ont tâché de me justifier sur ce reproche. Mais quand il seroit fondé, par rapport à certains articles; la force Centrifuge & Centripète des Astres, & les Ellypses, qui en résultent, me seroient toujours attribuées * exclusivement. Or c'est bien la vraie gloire de mes Ouvrages.

MR. HUET. Outre ce que je vous ai dit, je me réserve de vous en parler plus amplement dans un autre entretien.

* On pourroit encore douter de ce point. L'idée d'une Attraction générale se voit dans le *Mundus magnæ* du P. Kircher. Ouvrage 40 ans antérieur à ceux de Newton.

NB. Page 98 du dernier Journal enthousiastes, Esq. enthousiafines.

Le Nez est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Q U'un même nom convienne à double chose
C'est ce qui, direz-vous, n'est pas un cas nouveau.
Soit : devinez-nous donc ; ici l'on vous propose
Deux êtres dont l'on va vous tracer le tableau.



De ces deux êtres que nous sommes,
Sans rapport entre nous que du nom seulement,
L'un d'un mal pressant peut soulager les hommes,
Et l'autre de tout mal ôte le sentiment.



L'un est affreux aux yeux, & se cache en la
terre,
A l'autre dans la Flandre, ainsi qu'en Angleterre,
Comme en bien d'autres lieux, les Peuples font la
cour.



L'autre cause le deuil, l'autre cause la joye ;
Le chagrin vient de l'un, & dans l'autre il se
noye :
C'est pour nous découvrir donner assez de jour.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LA grande affaire du Duc d'Aiguillon demeure en discussion au Parlement de Paris, malgré les ordres du Roi à cette Cour de Justice de ne la plus agiter. Nous en avons rapporté beaucoup le mois dernier; & ce rapport alloit jusques & compris le 9. Juillet dans ce qui s'étoit passé de part & d'autre sur ce grand procès à finir, dont la fin étoit apparente, mais à laquelle il semble qu'on ne touche pas encore, puisque dès le 11. au matin quarante-deux Députés du Parlement, y compris les Gens du Roi, se rendirent à Versailles, comptant avoir audience de Sa Majesté à dix heures; mais ils furent obligés de l'attendre jusqu'à une heure après-midi. Mr. de Lamoignon, qui présidoit par la récusation de ses anciens, porta la parole, & le Roi répondit d'un air sévère :

Suite de
l'affaire du
Duc d'Ai-
guillon.

Après l'Arrêt que vous avez rendu le 2. de ce mois (a), & que j'ai cassé dans mon Conseil, je n'aurois pas dû écouter vos représentations. (b)

Je

(a) Il en a été fait mention, page 108 de notre dernier Journal : il convient ici de reprendre cet article & ce qui le suit.

(b) Ces représentations sont à l'ordinaire fort longues : elles paroissent imprimées, quoique le débit en soit défendu. Elles tendent contre les Lettres-Patentes enrégistrées par ordre du Roi en son Lit de Justice, tenu à Versailles le 27. Juin dernier.

Je ne souffrirai jamais qu'on porte la moindre atteinte à l'exécution de mes Lettres-Patentes du 27. Juin dernier. Je vous défends, sous peine de désobéissance, de mettre aucun obstacle à ce que le Duc d'Aiguillon use parmi vous des droits & prérogatives de la Pairie.

Le même jour (11. Juillet) le Président de Lamoignon a fait récit de cette réponse aux Chambres assemblées, sur quoi le Parlement, persistant dans ses précédens Arrêts & Arrêtés, a continué la délibération jusqu'au 20, tant pour aviser au parti à prendre relativement au récit du Président Lamoignon, que par rapport à la signification faite au Greffier en chef de l'Arrêt du Conseil du 3. Juillet.

Le 13. il y eut une nouvelle assemblée de la Cour des Pairs chez l'Evêque de Noyon, à laquelle a assisté le Duc d'Aiguillon, pour se concerter dans les mesures à prendre sur la prétention que le Parlement annonce dans son Arrêt du 2, „ d'être toujours la Cour des Pairs même en „ leur absence. ” Cette assemblée a jugé que l'union des Princes lui étoit nécessaire, & n'a rien déterminé.

Enfin (mais passant sur le récit de plusieurs autres assemblées tenuës depuis ce jour (13. Juillet) Mr. le premier Président du Parlement rendit compte le 31. aux Chambres assemblées d'une réponse du Roi du 29. à des représentations relatives à la Pairie, laquelle est conçûë en ces termes :

Je maintiendrai toujours les Droits des Princes & Pairs de mon Royaume. Ce n'est point y donner atteinte que de leur défendre d'assister aux délibérations que mon Parlement pourroit tenter de prendre à l'occasion d'une affaire terminée par
mes

des Princes &c. Sept. 1770. 185

mes Lettres-Patentes. De nouvelles démarches à ce sujet n'auroient aucun succès & ne pourroient que me déplaire.

Surquoi il a été fait un Arrêté, contenant les trois articles suivans de représentations itératives à faire.

1^o. " Que dans le Droit, l'affaire d'un Citoyen particulier, dont les intérêts se trouvent joints à ce qui peut intéresser le Ministère public, ne sauroit être censée finie par une voye d'administration & par un acte de l'autorité la plus absoluë, tels que sont les Lettres-Patentes enrégistrées de l'ordre & en présence dudit Seigneur Roi séant en son Lit de Justice, le 27. Juin dernier; qu'une affaire de ce genre ne peut être terminée que par un jugement libre & juridique rendu dans les formes ordinaires de la justice contentieuse.

2^o. " Que dans le fait cette même affaire ne peut être regardée comme terminée dans les circonstances présentes, puisque l'état actuel des choses laisse subsister contre les accusés une inculpation grave, qu'aucune vûë de fait & d'autorité ne peut effacer, & qui subsistera toujours dans l'opinion publique comme dans les Tribunaux, jusqu'à ce que les accusés s'y soient purgés par les voyes de Droit.

3^o. " Que le Droit éminent de la Pairie, que ledit Seigneur Roi reconnoît lui-même, devient inutile aux Princes du Sang & aux Pairs de son Royaume, si le libre exercice leur en est interdit, & qu'il est important pour le bien du service dudit Seigneur Roi, & pour le maintien réel & efficace du Droit de la Pairie, que ledit Seigneur Roi veuille bien révoquer les défenses qui ont retenu jusqu'à
présent

présente la décision que les accusés ont droit
d'attendre ; ce qui ne peut être refusé plus
long-tems sans blesser leurs intérêts les plus
chers & les plus légitimes, sans altérer la di-
gnité de la Pairie, & sans compromettre la
justice & la gloire du Seigneur Roi.

On a nommé aussi des Commissaires pour
fixer les objets tres en détails de ces représen-
tations.

Mr. le premier Président rendit aussi compte
le 31. Juillet, aux Chambres assemblées d'une
réponse au sujet de ce qu'il avoit été chargé de
dire au Roi concernant la cherté des bleds.
Voici cette réponse.

*Je m'occupe du réglemeut que j'ai annoncé dans
mon Arrêt du Conseil du 14. Juillet présent mois.
Je ne perdrai jamais de vûe ce qui intéressera la
subsistance de mes Sujets, & j'ai déjà donné les
ordres nécessaires sur les circonstances actuelles.*

Surquoi l'on ordonna qu'il seroit fait procès
verbal de cette réponse. Or l'Arrêt dont il est
fait mention dans la réponse du Roi, porte ce
qui suit.

*Ordonnan-
ce au sujet
des Grains.*

” Le Roi ayant reconnu que le bled étoit
parvenu, dans toutes les Provinces, au taux
fixé par l'Edit du mois de Juillet 1764 pour
en interdire la sortie, & ayant considéré en
même-tems que le prix de cette denrée de
premiere nécessité étoit monté, dans plusieurs
Provinces, à un excès tel que ses Sujets, dans
lesdites Provinces, ont éprouvé des besoins
dont les ordres qu'Elle a donnés & les dépen-
ses qu'Elle a faites, n'ont pû les affranchir
totalement, & qu'en pareille circonstance le
premier secours devoit être apporté par les
Provinces voisines & ainsi de proche en pro-

che,

che, ce qui ne se peut que par la grande liberté de la circulation & du commerce du bled dans l'intérieur; d'où résulte le double avantage de secourir les Provinces dont les récoltes ont été mauvaises & de faciliter le débit des grains de celles dont la récolte auroit été abondante : Sa Majesté s'étant aussi fait représenter l'état des grains que le commerce a fait rentrer de l'étranger, principalement pendant le cours de cette année, Elle a reconnu combien une importation libre pouvoit être utile en tout tems & souvent nécessaire : En conséquence, Sa Majesté, par un Arrêt de son Conseil d'État, du 14. de ce mois, défend, sous les peines portées par les Ordonnances, de faire sortir aucuns grains, froment, seigle & orge du Royaume, soit par mer, soit par terre, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté; & voulant favoriser en même-tems la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du Royaume, S. M. fait défenses à tous particuliers de troubler ceux qui portent & transportent lesdits grains & farines d'un lieu à un autre, ou d'une Province à l'autre de son Royaume; se proposant d'ailleurs de faire tels Réglemens pour la police dudit commerce intérieur, qui seront jugés les plus propres à concilier la liberté nécessaire avec les précautions à prendre pour empêcher les abus dans ledit commerce : Sa M. permet à tous ses Sujets, même aux étrangers, de faire entrer dans son Royaume des bleds, grains & farines; en telle quantité qu'ils estimeront convenable, & de les emmagasiner où ils jugeront à propos; voulant qu'il leur soit libre, en tout tems, de faire sortir lesdits grains

Parlement
de Rennes.

grains à leur volonté, à quelque prix que les
dits bleds & grains pussent être montés, en
rapportant les acquits des droits à l'entrée."

Le Parlement de Bretagne a fait encore le 26
Juillet l'Arrêté suivant, sur ce qui le touche dans
l'affaire de ses Magistrats accusés :

" Ce jour, toutes les Chambres assemblées,
en exécution de l'Arrêt du 19. de ce mois,
(de Juillet) lecture faite de nouveau de la
Lettre de Mr. le Chancelier à la Compagnie,
en date du 15. de ce mois. La Cour considé-
rant l'obligation indispensable où elle s'est
trouvée de recevoir l'opposition que les Par-
ties intéressées ont formée à son Arrêt d'en-
régistrement des Lettres-Parentes du 12. Avril
1769 & de la nécessité de prononcer sur cette
opposition, suivant les principes invariables
de l'équité, suivant ceux de l'ordre judiciaire,
dont le maintien lui est si expressement pres-
crit. Considérant en outre que, selon les ré-
ponses de Mr. le Chancelier du 13. Juin &
15. Juillet, l'intention du Seigneur Roi n'est
pas que la remise des pièces nécessaires au
jugement légal des Magistrats accusés ait lieu,
ladite Cour ne pouvant penser que le plus
juste des Rois veuille suspendre le cours ordi-
naire de la Justice, & puisse persister dans le
refus qu'annoncent les Lettres de son Chan-
celier; a arrêté qu'il sera fait audit Seigneur
Roi de très-humbles & très-itératives Représen-
tations à l'effet de supplier Sa Majesté de
vouloir bien se rendre à ses justes & respectueu-
ses instances qui partent de la fidélité la plus
constante, la plus épurée, & du zèle le plus
ardent pour le service dudit Seigneur Roi, &
que lesdites Représentations seront portées au
pied

pied du Trône par une Députation. A arrêté
 eu outre ladite Cour qu'il sera fait procès
 verbal, extrait des différentes Lettres-Patentes
 concernant les Magistrats & autres qu'on a
 tenté d'inculper, de toutes les Requêtes qu'ils
 ont présentées en icelle, des différens Arrêts
 & Remontrances, pour en être envoyé des
 expéditions en forme aux Parlemens séans
 dans les différentes Provinces du Royaume,
 &, pour la rédaction dudit procès verbal, a
 nommé des Commissaires."

Le Roi s'étoit proposé de partir de *Versailles*
 pour *Compiègne* le 17. du mois de Juillet; mais
 plusieurs accès de fièvre survenus à Mgr. le Dau-
 phin & occasionnés par un gros rhume, ont
 retardé ce départ jusqu'au 20, que ce Prince se
 trouvant mieux, Sa Majesté partit ce jour-là.
 Mesdames Adélaïde, Victoire & Sophie s'étoient
 rendus au Monastère des Carmelites de *Saint*
Denis pour y voir Madame Louïse, & y ont
 attendu le Roi. Mgr. le Dauphin, qui est guéri,
 & Madame la Dauphine, sont aussi partis depuis
 pour *Compiègne*, où Mgrs. les Comtes de Pro-
 vence & d'Artois sont arrivés dès le 16. Pendant
 la petite maladie de Mgr. le Dauphin, son
 auguste Epouse lui a rendu les soins les plus
 assidus : Elle a prouvé qu'aux graces de son
 âge & à la gayeté de son caractère, elle joignoit
 toute la sensibilité d'un cœur tendre, & toute
 la solidité d'une amitié conjugale. Le Prince a
 paru vivement touché de ces marques d'attache-
 ment; & ce petit incident ne peut que resserrer
 de plus en plus l'union de ces augustes Epoux.

La Cour, dont le séjour à *Compiègne* avoit
 été fixé jusqu'au 28. d'Août, en est partie ce
 jour-là pour retourner à *Versailles*. Dans la pre-

Compiègne.

miere semaine de ce séjour, le premier Président de la Cour des Aides ayant reçu une Lettre de Mr. le Chancelier, qui lui marquoit que le Roi mandoit à Compiègne, pour le Mardi 31. Juillet à une heure après midi, une grande Députation composée de huit Présidens & de vingt des plus anciens Conseillers du Parlement de Paris; toutes les Chambres assemblées le 30. attèrèrent que la Députation se rendroit auprès de Sa Majesté, qui leur fit le discours suivant :

Les défenses portées dans les Arrêts de mon Conseil des 24. Juin & 15. Juillet derniers, ne vous ont pas empêché de donner suite à vos Arrêts que j'ai cassés. Si vous avez des représentations à me faire, je les écouterai après que vous m'aurez obéi. Le premier Président & deux Présidens viendront Vendredi 3. Août à midi me rendre compte des délibérations que vous aurez prises à ce sujet.

Le Parlement, rassemblé le Mercredi suivant à six heures du soir pour entendre les ordres du Roi, délibéra sur le récit fait par Mr. le premier Président; & vû l'impossibilité de faire parvenir au Roi ses remontrances, si l'on ne lui obéissoit, il arrêta qu'on surseeroit à la procédure commencée: Mr. le premier Président fut ensuite chargé de porter au Roi l'Arrêté & les Remontrances; ce qui a été exécuté. Nous remettons à un autre mois ce qui en a suivi.

Mais rapportons encore ici sur toute l'affaire contentieuse dont on s'occupe si fort en France, que le 3. Août les Chambres du Parlement étant assemblées, on fit l'ouverture d'un paquet du Parlement de Bretagne, adressé à celui de Paris, dans lequel il s'est trouvé une Lettre de cette première Cour de Justice, qui donnoit part à l'autre

L'autre d'un Arrêt qu'elle venoit de rendre pour la venger d'outrages qu'elle avoit reçus par un Arrêt du ci-devant soi-disant Parlement, appelé *Baillage d'Aiguillon*, qui avoit fait bruler les Remontrances des Parlemens de *Paris* & de *Roïen* en faveur des Membres dispersés de cette Cour.

Conséquemment il fut arrêté unanimement qu'on écriroit une Lettre de remerciement au Parlement de *Bretagne*; & un des Conseillers demanda ensuite s'il ne seroit pas à propos de prévenir les coups insidieux qu'on pourroit porter à la Cour dans les Lettres-Patentes pour la Chambre des Vacations, qui ne s'enregistrent ordinairement qu'à la Grand'Chambre. Il fut arrêté que Mr. le premier Président seroit tenu d'assembler toutes les Chambres pour y faire lecture desdites Lettres-Patentes & délibérer sur ce qu'il y auroit à faire en conséquence.

Un violent orage, suivi d'une pluie qui a duré sans interruption pendant 24 heures, a causé dans la Province de *Lorraine* les dégâts les plus affligeans. C'est surtout à *Plombieres*, petite Ville dans la *Vôge*, & renommée par ses bains, que le defastre a été plus terrible. La nuit du 25. au 26. Juillet, à dix heures du soir, la petite rivière qui traverse cet endroit, s'est changée en un torrent. En un quart-d'heure les eaux ont monté jusqu'à dix pieds dans les maisons; elles en ont fait écrouler dix-sept. Les bains ont été comblés de décombres & de débris. Sept personnes ont péri dans les eaux ou par la chute des maisons. Mr. de la Galaiziere, Intendant de la Province, s'est transporté sur le champ dans *Plombieres*, & son premier soin a été de pourvoir à la subsistance des habitans. Il a fait

Desastres.

ensuite rétablir les Ponts que les eaux avoient emportés, & enlever les débris qui combloient les bains; enforte qu'on en a déjà fait usage en toute sureté; & au moyen des dispositions qu'il a faites, on n'aura plus à craindre à l'avenir les funestes effets d'un pareil accident.

Le même orage s'est fait sentir dans toute la même Province: la *Meuse*, la *Mozelle*, la *Meurte*, la *Nied*, la *Seille*, la *Sarre* & les autres rivières qui y coulent, se sont débordées, ainsi que tous les ruisseaux qui y affluent. Partout les eaux ont monté, en moins de six heures aussi haut qu'en 1740. Les dégâts qu'a causés cette inondation générale & subite, sont considérables; mais c'est particulièrement dans les *Vôges* qu'on en a ressenti les plus terribles effets.

On apprend de diverses autres Provinces de fâcheux événemens arrivés aussi aux Villes & surtout aux campagnes par de pareilles inondations de débordement des rivières, dans le même mois de Juillet, mais dont nous passons le récit: Il semble de plus qu'une assez considérable partie de l'Europe en ait ressenti les tristes effets; car nombre de Lettres reçues de tous Pays le portent & en donnent des détails la plupart effrayans.

Du Dessors de l'*Europe*, on n'a pas des nouvelles plus agréables en événemens, surtout de l'Isle de *Saint-Domingue*, où il y a eu le 3. Juin un violent tremblement de terre dans la partie de l'Ouest de cette Colonie. Voici ce qu'en marque en substance une Lettre écrite du *Port-au-Prince*.

” La premiere & la plus forte secousse de ce
 ” tremblement, a commencée à sept heures &
 ” demie du soir. Sa durée a été d'environ trois
 ” minutes

minutes; les autres, quoique moins vives, se sont succédées presque sans interruption jusqu'au 5. (Juillet) La direction du premier mouvement étoit de l'Est à l'Oüest, & les subséquens ont fait presque le tour du compas. Tous les Edifices publics & particuliers des Villes du *Port-au-Prince*, de *Léogane* & du *Petit-Goave* ont été renversés ou considérablement endommagés. Huit Soldats, six prisonniers, quelques habitans & environ cinquante Esclaves ont été ensevelis sous des ruines. Les Bâtimens de la plûpart des habitations des plaines dépendantes de ces trois Villes, ont été aussi culbutés ou fort endommagés; mais les plantations, les ateliers des Nègres & les bestiaux n'ayant point souffert, le Comte de Nolivos Gouverneur, & le Président de Bongars Intendant de la Colonie, ont mandé aux Chambres du Commerce de France, que les récoltes n'éprouveroient qu'un mois de retard, & qu'en conséquence les Armateurs ne devoient pas suspendre les expéditions qu'ils auroient projetées.

Il s'est ouvert un Volcan dans le *Rapion*, montagne voisine de la Ville du *Petit Goave*.

La petite rivière Blanche du *Cul-de-Sac*, servant à l'arrosement de vingt Sucrieries, a disparu. On espère qu'elle reprendra son cours ordinaire quand les crevasses où ses eaux s'infiltrèrent se seront comblées, & que son lit, qui est de sable & de galet, se sera raffermi.

Les parties du Nord & du Sud de l'Isle ont ressenti aussi des secouffes, mais sans effuyer de dommage.

Par des détails qui font frémir, & qui sont venus depuis cette Lettre, des suites funestes du

tremblement de terre à *Saint-Domingue*, on voit qu'au *Port au Prince* seulement il y a eu 1400 maisons écroulées.

Quant aux Membres accusés & inculpés du Conseil Souverain du *Port-au-Prince*, qu'on avoit fait venir en *France*, qui sont ensuite retournés dans l'Isle, qui y sont arrivés le 22. Mars, enfin dont nous avons souvent parlé; ils sont toujours détenus prisonniers, les uns dans le ci-devant Bureau des classes au *Port-au-Prince*, & gardés par des fusiliers, & les autres sont dans leurs habitations aux arrêts. On publie à présent à leur sujet qu'un nommé Détrées, habitant de l'Isle, qui étoit passé en *France* par ordre du Général-Commandant à *St. Domingue*, pour déposer contre ces Magistrats, avoit été reconnu pour un misérable & un scélerat, qui avoit imputé à ces Membres du Conseil des faits qui n'existoient pas, & avoit abusé de la confiance du Chevalier de Rohan, pour lors Gouverneur de l'Isle; que le tout ayant été reconnu, il avoit été embarqué sur le Bâtiment du Comte de Nolivos pour être puni de ses atrocités à son arrivée à *St. Domingue*, & qu'on lui faisoit son procès.

*Chapitre de
l'Ordre de
Prémontré.*

Voici copie d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, pour la tenuë d'un Chapitre de l'Ordre de Prémontré, du 25. Mai 1770, extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Sur ce qui a été représenté au Roi, étant en son Conseil, que pour mettre les Chanoines Réguliers de l'Ordre de Prémontré de son Royaume, en état de procéder à l'entière exécution de son Edit du mois de Mars 1768, il seroit nécessaire que Sa Majesté voulût bien déterminer le tems & le lieu où se doit assembler le Chapitre National desdits Chanoines Réguliers, & prendre les mesures que sa sagesse
lui

lui inspirera pour rendre les opérations dudit Chapitre plus utiles audit Ordre; Sa Majesté auroit résolu de faire connoître ses intentions, & de donner par-là à un Ordre aussi distingué des preuves de son affection & de sa bienveillance. A quoi voulant pourvoir: Oûi le rapport, & tout considéré, LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, de l'avis des Sieurs Commissaires nommés pour l'exécution de l'Arrêt de son Conseil du 23. Mai 1766, a ordonné & ordonne que le Chapitre National & extraordinaire des Chanoines Réguliers de l'Ordre de Prémontré, se tiendra dans la Maison de Prémontré le 16. Septembre prochain, en présence du Sieur Archevêque de Narbonne & des Sieurs de la Luzerne & de Seguérand, Vicaires-Généraux dudit Diocèse, que Sa Majesté a commis & commet pour y assister en son nom. Veut & entend Sa Maj. que tous les Abbés Réguliers dudit Ordre, tous les Prieurs des Abbayes en commande, & à leur défaut, un Religieux choisi par le Chapitre particulier desdites Abbayes, les Docteurs de Sorbonne & le Procureur Général dudit Ordre de l'ancienne Observance, soient tenus de se rendre audit Chapitre aux jour & lieu indiqués, pour y procéder à l'exécution des articles VII. VIII. & X. de l'Edit du mois de Mars 1768: Ordonne en outre Sa Majesté, que les Supérieurs généraux & particuliers de la Réforme dudit Ordre, ensemble le Procureur-Général de ladite Réforme, & tous ceux qui, en conséquence des Statuts qui lui sont particuliers, peuvent avoir droit d'assister aux Chapitres Généraux de ladite Réforme, soient pareillement tenus de se rendre audit lieu de Prémontré le 16. Septembre prochain, pour y procéder aussi, soit conjointement avec l'ancienne Observance, soit séparément, à l'exécution des articles V. VII. & X. de l'Edit du mois de Mars 1768. Veut & entend Sa Majesté que les Supérieurs particuliers de chaque Maison des deux Observances soient tenus d'apporter au Chapitre l'état détaillé des revenus & dettes de chacune desdites Maisons, & des Chanoines Réguliers qui les composent: & qu'en conséquence desdits états, il soit, pendant la tenuë dudit Chapitre National, dressé un état général de tous les Chanoines Réguliers dont sera composé ledit Ordre.

Ordre après la tenue dudit Chapitre, dans lequel état distinction sera faite de ceux desdits Chanoines qui demeurent dans des Maisons dudit Ordre, & de ceux qui desservent des Cures dépendantes ou étrangères à lui; comme aussi un état général des revenus, charges & dettes du régime, si aucunes y a; & de chacune des Maisons dudit Ordre, ainsi que de tous les Bénéfices Cures & non Cures qui en dépendent, même de ceux dépendans d'autres Ordres ou Congrégations, dont il jouit à titre d'union ou autrement: Ordonne Sa Majesté aux Supérieurs majeurs & particuliers des deux Observances, de veiller, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution du présent Arrêt & de procurer avant la tenue du Chapitre National tous les Mémoires & éclaircissimens nécessaires pour parvenir à la confection desdits états: Et seront lesdits états, les délibérations qui seront prises par ledit Chapitre National pour la rédaction des Constitutions, le rétablissement de la conventualité, la liquidation des dettes tant des deux Observances en général, que des Maisons particulières, & généralement pour tout ce qui peut concerner le bien & l'avantage dudit Ordre, ensemble le procès verbal des séances dudit Chapitre National, communiqué aux Sieurs Commissaires nommés pour l'exécution de l'Arrêt du 23. Mai 1766, pour, sur le compte qui en aura été rendu à Sa Majesté, & sur leur avis, être par elle statué ce qu'il appartiendra. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 25. Mai 1770. Signé, PHELYPPEAUX.

Expédition
contre Tu-
nis.

TOULON. L'armement dont nous avons parlé le mois passé, a fait voile de ce Port le 16. Juin, & dans cinq jours il arriva à la rade de Tunis, où il trouva la Frégate l'*Attalante*, que commande le Chevalier d'Opede, qui avoit déjà retiré sur son bord le Sieur de Saizieur, Consul de France auprès de cette Régence Barbareque, & mis sous sa protection, avec la permission du Bey, tous les Bâtimens & tous les Négocians François. En arrivant, Mr. de Brones,
Com-

Commandant de l'Escadre du Roi, fit d'abord notifier au Bey les intentions de Sa Majesté & ce qu'Elle demandoit pour satisfaction des insultes reçues contre son Pavillon. Le Bey cherchant à gagner du tems pour tâcher d'é luder les demandes du Roi, voulut entrer en négociation; mais Mr. de Broues lui fit déclarer qu'il falloit se décider sur l'heure, sans quoi les hostilités alloient commencer; & n'étant pas satisfait de la réponse du Bey, il partit le 29. avec deux Vaisseaux, deux Galiotes à bombes, les Galères & les demi-Galères de Malthe, pour se rendre devant *Biserte* (*). Il fit en même-tems bloquer tous les Ports par les Frégates & les Chebecs, & principalement *Porto-Farina*, où se trouvoit rassemblée la petite Escadre de cette Régence Barbaresque. Le 3. Juillet on a commencé à bombarder *Biserte*, & c'est jusqu'ou nous avons les nouvelles des opérations de Mr. de Broues contre les Tunisiens, & dont on peut compter d'autant plus sur un heureux succès, qu'il a bien combiné toutes les mesures propres à l'assurer. L'attaque de la *Goulette* sera ou aura été vraisemblablement sa dernière expédition. Cette Forteresse, qui est considérable, consiste en deux Châteaux entre lesquels il y a quelques maisons. Elle a été prise plusieurs fois. Le fameux Corsaire Barberouffe s'en rendit maître en

(*) *Biserte*, est une Ville maritime assez considérable du Royaume de Tunis, qu'on peut bombarder assez aisément & qu'on croit être l'ancienne Ville d'*Utique* dans l'Afrique propre, qui étoit une Colonie de Tyriens, & qui ne le cédoit point à Carthage. Après la ruine de celle-ci, elle devint la Capitale de la Province: la mort de Caton, à qui on donna le surnom d'*Utique*, la rendit célèbre.

en 1535, Charles-Quint l'emporta d'affaut en 1536, & en 1574 elle tomba au pouvoir du Sultan Selim.

Il y a grande apparence qu'en prenant aujourd'hui la *Goulette*, on ne laissera pas pierre sur pierre à ce Boulevard des Tunisiens. On croit cependant que le Bey se sera déterminé à souscrire aux conditions qu'on lui a prescrites de la part du Roi, quoique très-dures à un Musulman aussi avare qu'est ce Prince, qu'on veut contraindre à payer une somme considérable.

Un des derniers Couriers de *Paris* arrivés à *Toulon*, y a apporté vingt Croix de Saint Louis pour vingt Lieutenans de Vaisseaux, dont dix-neuf de ce Département, & un de celui de *Roche-fort*, qui est Mr. Sillard de Surville, commandant actuellement la Frégate la *Tamponne*, laquelle est un des Bâtimens de l'Escadre de Mr. de Broues.

En même-tems que se faisoit une Expédition de la France contre *Tunis*, il s'en fait une, ou plutôt il s'en est fait une autre du *Danemarck* contre *Alger* : il y a des personnes qui prétendent qu'elles ont été concertées toutes les deux entre ces deux Puissances ; quoiqu'il en soit, voici ce qui est de cette dernière.

Expédition
au Danne-
marc contre
Alger.

Le premier du mois de Juillet l'Escadre Danoise dont il a été rapporté quelque chose dans notre dernier Journal, page 144, est venue mouiller à la rade d'*Alger*, composée de quatre Vaisseaux de ligne de 70 canons, de deux Frégates de 40, de deux Galiottes à bombes & de quatre Bâtimens de transport. Et voici ce qui s'y est passé.

« Le Commandant de cette Escadre, qui est
» Mr. de Kaas, ayant jetté l'ancre, arbora Pa-
» vilion

pillon blanc au grand mâc pendant 24 heures; dans l'intervallè le Dey envoya prendre Mr. de Valliere, Consul de France, & le Capitaine du Port. Il leur ordonna de se rendre à bord du Commandant Danois, pour savoir ce qui l'avoit amené. Mr. de Kaas leur dit que le Roi son Maître l'envoyoit pour traiter la Paix aux conditions contenuës dans un paquet cacheté qu'il remit à Mr. de Valliere, qui le porta tout de suite au Dey, & lui rendit compte de ce qu'avoit dit le Commandant Danois. Le Dey lui ordonna de l'ouvrir lui-même, & de lui en expliquer le contenu. Il portoit: Que Sa Maj. Danoïse demande tous ses Sujets esclaves a *Alger*, les Navires & leurs cargaisons que les Corsaires ont pris, & les fraix de l'armement de son Escadre. Le Dey répondit qu'il ne pouvoit accorder toutes ces demandes, & donna ordre de préparer l'Artillerie du Fort qui est à la-pointe du Môle, & celle du Fort de la Lanterne. Il fit tout de suite armer des Galottes, une demi-Galère & deux Brigantins pour tâcher d'enlever à la faveur de la nuit les bombardes Danoïses; mais les précautions du Commandant, qui avoit prévu les desseins du Dey, empêcherent que cette petite Escadre sortit du Port; & le 5, après que la Place eut arboré Pavillon rouge, on commença à faire feu sur les Danois, sans néanmoins leur causer le moindre dommage; trois bombes tirées des Forts créverent même en l'air. Mr. de Kaas fit aussi-tôt tirer un coup de canon à poudre, & fit placer ses deux Frégates à l'embouchure du Port, pour qu'il n'y entrât plus aucun Bâtiment & qu'aucun ne pût en sortir; & avec les quatre Vaisseaux & les deux

20 deux Galiottes à bombes, il se rangea du côté
 20 de l'Oüest pour se remettre à l'abri de l'Ar-
 20 tillerie des Forts. Toute l'Escadre étoit en
 20 ligne, & le 6. à dix heures du soir les bom-
 20 bardes commencerent à jouïr & les bom-
 20 bes tomberent dans la Place, pendant que les
 20 Vaisseaux tâchoient de démonter la batterie de
 20 terre; il se fit de part & d'autre un feu d'enfer.
 20 Le Capitaine Michel mit à la voile pendant
 20 la nuit, & se trouvant le lendemain à huit
 20 heures du matin à environ dix lieües d'Alger,
 20 il distingua parfaitement le bruit de l'Artille-
 20 rie, dont le feu lui parut toujours aussi vif que
 20 lorsqu'il avoit commencé. Mr. de Valliere lui
 20 avoit ordonné dès le 4, ainsi qu'aux Capi-
 20 taines des cinq autres Navires François qui
 20 étoient dans le Port, de sortir sur le champ
 20 & de mettre à la voile, en leur envoyant des
 20 Patentes de Santé, ce qu'ils firent aussi-tôt; &
 20 Mr. de Valliere se retira à sa campagne pour
 20 se mettre à l'abri des bombes que les Galiot-
 20 tes Danoïses jettoient en si grande quantité
 20 qu'il en tomboit deux à chaque minute. Le
 20 Consul Anglois, à l'exemple de Mr. de Val-
 20 liere, envoya ordre à deux Bâtimens Minor-
 20 quins de sortir aussi du Port, & d'aller mouil-
 20 ler près de l'Escadre Danoïse. Enfin le Capi-
 20 taine Michel a ajouté que les Corsaires Algé-
 20 riens, consistant en trois Frégates, trois Che-
 20 becs, deux Pinques & plusieurs Galiottes,
 20 étoient tous desarmés. »

On apprend de l'Isle de CORSE, que le
 Comte de Marbeuf est actuellement occupé à
 exterminer les brigands, qui sont ces Monta-
 gnards, dont nous avons fait mention le mois
 passé : il marche lui-même dans ce dessein à la
 tête

tête de toutes les Compagnies de Grenadiers & de Chasseurs. Les formalités de Justice pour ces brigands, ne seront pas longues : il a été publié une Ordonnance en vertu de laquelle ils doivent être pendus au premier arbre. On voit aussi un Règlement pour l'assemblée générale de cette Isle, qui doit s'être tenuë. Il ne porte rien de fort extraordinaire.

Par divers Navires arrivés successivement de l'Inde dans les Ports de France, on apprend que le fameux Hider-Ali-Kan, dont on a eu assez souvent occasion de rapporter les traits de valeur dans nos Journaux, a rompu le Traité concluz, il y a quelque-tems entre lui & les Anglois : que profitant d'un intervalle de paix que lui laissoient ces Européens, il avoit attaqué les Marates avec toutes ses forces, & avoit remporté sur eux de si grands avantages, qu'il les avoit contraints de demander la paix; que reprenant alors ses premiers sentimens de haine contre ses anciens ennemis, il se dispoisoit à leur faire la guerre avec des forces d'autant plus grandes, qu'il a réuni à celles qu'il avoit, celles de ses dernières conquêtes.

On a aussi reçu les détails suivans, par une Lettre particulière, écrite de *Mahé*, sur la Côte de *Malabar*, en date du 3. Juin 1769. " Un des Vaisseaux de l'Inde, nommé le *Doyard*, Capitaine Louis Benard, allant de *Bengale* à *Bombay*, armé de quatorze canons & ayant à bord neuf Européens & 50 Sascards, ou gens du Pays, fut attaqué le 12. Mars 1769 à la hauteur de *Calicut*, sur la Côte de *Malabar*, par une Flotte de Pirates composée de trente voiles, ayant depuis 6 jusqu'à 22 canons. Après un combat opiniâtre qui dura douze heures et

23 heures, & dans lequel il en defemparâ plus
 23 sieurs & les obligea de les abandonner, il fut
 23 ferré à terre par les vents & les Pirates; & la
 23 nuit étant venuë, il ne put éviter un banc
 23 de roches qui se trouve devant cette Place.
 23 Le lendemain matin les Pirates le voyant
 23 échoüé, revinrent à la charge: il se défendit
 23 pendant trois jours consécutifs; enfin le Capitaine
 23 ne pouvant plus résister au grand nombre,
 23 & ayant sauvé ce qu'il avoit de plus précieux
 23 dans sa cargaison, il se retira avec son
 23 monde, après avoir mis le feu à son Vaisseau
 23 au moment où les Pirates alloient s'en
 23 emparer. »

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Par ce qu'il y a à décrire de ce qui se passe dans le Levant du côté des armemens Maritimes de la Russie & de la Porte Ottomane, & du côté des forces de terre de ces deux Puissances qui en sont aux mains, on ne voit pas beaucoup d'apparence que la paix puisse se rétablir de sitôt entre-elles, malgré les soins que se donnent plusieurs Potentats de l'Europe pour y parvenir; mais en attendant l'événement de ce grand ouvrage, la tranquillité paroît être bien établie dans le Nord par le Traité conclu, il y a quelque-tems, entre la Russie & la Suède. Cet acte, à la vérité, n'a pas été l'effet
 d'un

Un mouvement volontaire de l'Administration Suedoise, mais elle y a été portée par une Déclaration du Ministère de Russie, secondé par les Ministres de la Grande-Bretagne, de Prusse & de Dannemarc, portant que *sans ce témoignage authentique des dispositions pacifiques de la Suede, ce Ministre avoit ordre de quitter la Cour de Stockholm dans les vingt-quatre heures.* Le Chevalier Goodrick, dont nous avons annoncé le retour de *Stockholm* à *Londres*, doit partir dans peu, comme on l'a déjà dit, pour y aller reprendre les fonctions de Ministre Britannique.

Mais la guerre des Russes a donné existence à des débouchés si considérables de marchandises de la Grande-Bretagne, qui passoient ordinairement en *Amérique*, que les Fabricans & les Négocians du Royaume se sont en partie dédommagés par-là des pertes qu'ils ont souffertes des démêlés subsistans avec les Colonies. Cependant ces mêmes Colonies sont déjà un commerce très-avantageux avec plusieurs Nations de l'Europe. Les envois de poisson, de farine, de bled & d'autres productions qu'elles font aux Port de la *France*, de l'*Espagne* & du *Portugal*, ont été payés argent comptant aux Négocians de l'*Amérique*; & ces sommes passoient ordinairement en Angleterre en payement des Manufactures de ce Pays. Ces avantages en faveur des Américains, causent à *Londres* une disette d'espèces étrangères, qui avoient coutumé d'y rouler en abondance.

En faisant ici ce rapport touchant les Colonies d'*Amérique*, nous avons à ajouter à ce qu'en marque notre dernier Journal, page 122 & suivantes, qu'il s'est tenu, dans les quinze derniers jours du mois de Juillet, trois Conseils d'Etat

d'Etat sur les seules affaires de ces Colonies sans compter nombre de conférences entre les Ministres dans le même objet. Dans ces Conseils plusieurs Membres ont opiné que le Roi, par avis de son Conseil, étoit pleinement autorisé à appaiser les tumultes & les murmures dans ce Pays-là de la façon dont il le jugeroit à propos : mais un de ces Membres, grand Jurisconsulte & plus politique encore, a fait observer, « que dans la situation actuelle des affaires » on ne pouvoit se conduire avec trop de cir- » conspection, & qu'il convenoit mieux de re- » mettre au Parlement le soin de tranquilliser » les Américains, puisque par ce moyen on en » feroit l'Acte de toute la Nation. » Enfin, après la récollection des avis, ce dernier sentiment a été adopté. Ainsi c'est du Parlement, qui ne se rassemblera qu'au mois de Novembre, qu'il faudra attendre cet Acte d'autorité.

En attendant, les conférences continuent d'être très-fréquentes à la Cour pour la formation d'un nouveau Ministère qui puisse plaire également au Gouvernement & au Peuple : mais cette affaire rencontre toujours bien des difficultés, quoiqu'on soit dans l'espérance qu'une négociation sur ce sujet, entamée par le Comte de Northington, ci-devant Grand-Chancelier du Royaume, pourra encore réussir. Ce Seigneur s'est donné beaucoup de mouvemens pour concilier les sentimens opposés des deux partis & les ramener à des idées plus dociles & plus traitables. Il a conféré avec le Lord North, le Lord Camden & autres; & afin de faire goûter son plan, il s'est offert de remplir lui-même une des Charges les plus pénibles de l'Etat jusqu'à ce que le Roi en eut autrement disposé. Il continué
les

ses efforts ; & de ses peines employées, on croit ne pouvoir plus douter que la confusion qui a régné dans le Ministère, n'y produise enfin une révolution presque générale, d'autant plus que le Duc de Grafton s'est déjà reconcilié avec quelques Chefs de l'Opposition, & que plusieurs de ce Parti semblent avoir adopté des sentimens plus doux & plus modérés. Cependant si Mr. Pitt, Comte de Chatam, étoit remis à la tête des affaires publiques, & le Comte d'Egmont au Département de l'Amirauté, comme on a quelque sujet de le croire, on pourroit craindre du changement dans le système de tranquillité qu'on observe à présent, ces deux Seigneurs y ayant fait entrevoir des sentimens contraires. Au surplus, il est certain que le Comte d'Harcourt va retourner en *France* en qualité d'Ambassadeur ; ainsi ce qui a été dit au contraire est déstitué de fondement.

Quant à ces Adresses, Remontrances, Requête au Roi &c. dont on a tant parlé des différentes Villes du Royaume, elles tombent toutes à présent, ainsi qu'on l'a prévu. Ce feu est autant qu'éteint ; cependant le Sieur Wilkes a voulu encore se signaler dans une assemblée qu'a tenue, le 26. du mois de Juillet, la Communauté de la Ville de *Londres*, dans laquelle on avoit proposé entre autres choses, d'enrégistrer la Réponse du Roi à une Adresse que cette Ville a présentée à Sa Majesté au sujet de la naissance d'une Princesse (*). Ce fameux Partisan de la Liberté Angloise a tenu à peu près le discours que voici dans cette assemblée. « Si, par l'enrégistrement de la réponse du Roi dans

O

les

(*) Voyez le *Journal de Juillet*.

les Actes de la Ville, on entend quelque chose
 de plus que de conserver la mémoire de ce
 trait historique : qu'un tel jour le Souverain
 fit une telle réponse à une Adresse de la Ville,
 sans y donner la moindre approbation ; en ce
 cas je m'y oppose, parce que je regarde cette
 réponse comme contenant un soupçon injuste
 & fâcheux contre la fidélité de la Ville de
 Londres, & que je crois qu'il étoit incivil &
 hors de saison d'offenser les Bourgeois lorsqu'ils
 dans l'ardeur de leur zèle ils venoient
 féliciter leur Souverain sur l'accroissement de
 sa Famille. Néanmoins je n'attribuë pas au
 Roi un procédé si odieux, mais à ses Ministres,
 qui cherchent notre ruine, qui ont formé
 le plan de verser le sang innocent dans
 les plaines de Saint-Georges, & qui, dès le
 premier instant de leur autorité, ont mis
 toute leur attention & leur industrie à fomenter
 des divisions entre le Roi & le Peuple, &
 particulièrement les fidèles habitans de cette
 Capitale, pour parvenir à leurs vûes infidèles.

Malgré ces belles remarques, la Réponse du
 Roi a été enregistrée purement & simplement.
 Sa Majesté a déclaré que l'Isle de la *Dominique*
 ci-devant dependante du Gouvernement général
 des Isles *Caraiibes* méridionales, dont elle faisoit
 partie, formera désormais un Gouvernement
 séparé & indépendant, & elle a nommé le
 Chevalier *Young* Gouverneur & Capitaine Général
 de cette Isle.

Le 11. Juillet arriva à *Portsmouth* la *Lionne*,
 Navire de la Compagnie des Indes, venant du
Bengale, d'où Mr. de *Werelst*, Gouverneur pour
 les Anglois dans l'*Inde* & plusieurs autres Officiers

Ciers sont repassés en Europe. Ce Gouverneur se rendit le 14. auprès des Directeurs & leur rendit compte de l'état des affaires au *Bengale*. Malgré des bruits qu'on a fait courir, il paroît que les affaires de la Compagnie dans l'*Inde* sont sur un très bon pied; que tout y est parfaitement tranquille, & que la diminution du prix des actions Angloises a eu pour cause unique l'arrivée de quelques Navires François & de quelques troupes aux Isles de *France*, de *Bourbon* & de *Madagascar*. On leur supposoit des desseins contre les habitations Angloises, tandis qu'ils n'ont en vûë que le rétablissement de *Pondichery* qui leur a été ruiné dans la dernière guerre. Quelques jours après l'arrivée de la *Lionne* au Port de *Portsmouth*, les Navires de la Compagnie des Indes le *Neptune* & le *Norfolk*, sont aussi arrivés à l'entré de la *Tamise* venant de la *Chine*; mais ceux-ci ont apporté aux Directeurs la fâcheuse nouvelle que son Navire le *Lord Holland* avoit échoué à l'embouchure du *Gange*, & qu'il n'y a eu que 30 hommes de l'Equipage qui se soient sauvés.

Autre nouvelle très fâcheuse. Le 27. Juillet à quatre heures du matin le feu a pris à *Portsmouth* dans une Layette élevée, d'où il s'est communiqué au magasin de Chanvre, à celui des Mâts & au quartier des artisans, qui ont été totalement consumés avec tout ce qu'ils contenoient, consistant en près de 300 tonneaux de goudron, une grande quantité de poix, un nombre considérable de mâts, de vergues & d'agrès, & tout le bois de construction qui se trouvoit aux environs des magasins. Ce terrible feu a duré dans sa vigueur jusqu'à six heures du soir qu'il a commencé à s'éteindre, & il a

*Incendie à
Portsmouth*

réduit en cendres de quoi appareiller une trentaine de Vaisseaux de guerre. On ne doute point que ce malheur n'ait été causé par quelques malfaiteurs, & ce qui le fait présumer c'est que les flammes se sont manifestées presque au même instant en cinq endroits différens. On a arrêté peu après plusieurs personnes qu'on soupçonnoit de ce forfait, mais qui ont été relâchées après informations & examens : & depuis les premières enquêtes, on a interrogé & examiné quelques-uns des Soldats de marine cantonnés à *Portsmouth* & aux environs : on a voulu se persuader qu'on pouvoit avec plus de justice imputer l'incendie à cette Soldatesque qu'à toute autre personne, cependant on n'a rien découvert de ce côté-là. Au reste, cet incendie excite bien l'attention du Public. La perte qui en est arrivée peut être évaluée, comme on le croit, à près de deux cens cinquante mille livres sterlings. Elle consiste cette perte principalement en mâts propres aux Vaisseaux de ligne du premier rang, en ce que, pour la quantité & la qualité, ils ne pourront pas être remplacés de sitôt. Les Ministres d'Etat ont eû le premier Août une longue conférence à la Cour & ont délibéré sur les moyens de prévenir les mauvaises suites que pourroit avoir l'horrible embrasement arrivé à *Portsmouth*. Le Chevalier Hawke, premier Commissaire de l'Amirauté, a assisté à cette conférence & y a remis les avis qui lui étoient parvenus au sujet de cette affaire. En attendant qu'on puisse réparer cette perte, la Cour a envoyé ordre de faire passer des magasins de *Durford*, de *Chatam* & de *Plymouth* dans le Port de *Portsmouth*, une quantité de mâts, d'agrès & autres attirails maritimes, jusqu'à ce qu'on fût en état de

de procurer du dehors de quoi y suppléer. On travaille depuis cet événement à relever les Edifices consumés, 1500 Ouvriers y sont employés, & l'on y place les provisions de marine qu'on y fait passer des autres Ports.

Depuis cet accident funeste de *Portsmouth*, on est à *Plymouth* plus circonspect qu'on ne l'a été ci-devant. On y a remarqué depuis peu plusieurs Bâtimens navigans vers les Côtes & quelque fois à l'entrée du Port; mais dans l'idée où on étoit qu'ils ne cherchoient qu'à faire la contrebande, on laissoit aux Corvettes du Roi le soin de leur donner la chasse. On se persuade de-là qu'ils avoient d'autres desseins, & l'on a donné ordre d'examiner diligemment à l'avenir tous les Bâtimens qui s'approchent des Côtes & de ne permettre à aucun étranger de visiter les Magazins & Arsenaux sans une permission du Ministère.

Le Duc de Cumberland, en sa qualité d'Amiral, a été faire la revûe des Vaisseaux de guerre, des Magazins & des Arsenaux à *Portsmouth*. Son Alt. Royale en revint le 2. Août; & alla aussitôt rendre compte au Roi de l'état où étoient les choses dans ce Port depuis l'incendie.

Il s'est tenu le 10. Août un grand Conseil à *Saint-James* en présence du Roi, & tous les Ministres ont été sommés d'y assister. Il a roulé en partie sur la funeste catastrophe de l'incendie à *Portsmouth*, & en partie sur les affaires intérieures du Royaume. La Cour se donne bien des mouvemens pour détruire des soupçons qui voudroient attribuer l'incendie arrivé à une certaine Puissance; mais les Commissaires de l'Amirauté n'en ont pas moins promis une récompense de mille livres sterlings à quiconque

dénonceroit, dans l'espace de trois mois, les personnes qui en seroient coupables; & le Roi assure le pardon à celui de ces coupables qui décèleroit son complice; ce qui a déterminé bien des personnes à sortir du Port de *Portsmouth*.

Cette affaire doit exciter d'autant plus l'attention de la Nation, qu'on mande de *Portsmouth*, depuis le malheur arrivé, qu'on a tenté plusieurs fois de mettre le feu à diverses maisons voisines des murailles qui renferment les magasins, en jettant des mèches allumées dans les caves, & que ce projet n'avoit pas réussi.

Nonobstant cet accident, on fait entendre que le Gouvernement est en état de mettre en mer 90 Vaisseaux de ligne dans le terme de deux mois; & à l'issuë d'une grande assemblée de l'Amirauté, des ordres ont été expédiés de faire équiper des Vaisseaux de guerre pour les réparitions au-dehors. On destine déjà pour la *Méditerranée* le *Dorsethire*, l'*Auguste* & l'*Edgar*, le premier de 70 canons & les deux autres de 60.

Des dépêches arrivées d'*Irlande* à la Cour, ont aussi fait l'objet de plusieurs conférences, & elles doivent avoir été d'une assez grande importance, puisqu'on a aussi-tôt envoyé des ordres au Viceroi d'y faire relever les fortifications des différentes Places de ce Royaume, & de mettre de tous côtés le Pays en état de bonne défense à tout événement.

H O L L A N D E.

*Différend
appaisé sur
la naviga-
tion.*

Le différend entre les Etats-Généraux des Provinces-Unies & l'Electeur Palatin, qui paroissoit annoncer des suites défavorables au Commerce, est enfin terminé à l'amiable. Leurs

Hautes

Hautes Puissances ont fait publier un Edit par lequel elles révoquent celui qu'elles avoient rendu le 29. Mai dernier, dont nous avons parlé dans nos deux derniers Journaux, & qui interdisoit toute navigation sur le Rhin & tout commerce entre les Etats de l'Electeur Palatin ; vû que les difficultés qui subsistoient avec ce Prince ont été terminées à l'amiable.

Ensuite de cet Edit des Etats-Généraux en révocation de leur précédent Edit, Son Altesse Electorale Palatine a adressé à la Régence de Dusseldorp un Rescript dont voici le contenu.

Ayant reçu hier (13. Juillet) par le Comte de Wartenleben, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire accrédité auprès de Nous, de la part des Seigneurs Etats-Généraux, selon l'ordre exprès de ses Hauts-Commettans, la résolution suivante : Que nos Sujets seront traités aussi favorablement dans toute l'étendue des Provinces-Unies que ceux de la Nation la plus favorisée, & pour répondre à la justice de ladite Déclaration, & ne doutant nullement que les assurances données n'aient leur effet, & que par-là Nous sommes satisfaits, Nous vous ordonnons, par la présente, que vous ayiez, en conséquence de notre Déclaration du 25. Juin, à faire dûment savoir au Sieur Jacobi qu'il poursuive, selon les formes ordinaires, la révision de la Sentence prononcée par le Collège de l'Amirauté de la Meuse & de Nous en faire savoir le résultat. En attendant, vous donnerez les ordres les plus précis à nos Doüanes, que les Officiers de ces Bureaux regarderont comme nulle & non avenue notre Ordonnance du 20. Mars de cette année, au sujet des Bâtimens venans de Dordrecht & de Rotterdam, ou qui sont destinés pour ces deux Villes,

Villes, & qu'ils traiteront les habitans desdites Villes aussi favorablement que tous les autres qui commercent sur le Rhin. Nous vous ordonnons de tenir la main à la présente & de protéger la navigation autant qu'il vous sera possible suivant la justice & l'équité, & de nous en faire rapport de tems en tems. C'est ce que nous attendons de votre part &c.

Donné à Schwetzingen le 14. Juillet 1770.

Le Prince Charles, Grand Amiral de Suede, second Fils de Sa Maj. Suedoise, arriva le 7. Août à La Haye avec le Sénateur Comte de Schwerin, qui l'accompagne dans ses voyages. Il ne s'y est arrêté que 36 heures, étant parti le 8. pour Leyde &c. Le 13. du même mois arriva aussi à La Haye un Ambassadeur de l'Empereur de Maroc, nommé *Hadgi-Mehemet-Resni*. Il a donné le lendemain connoissance de son arrivée aux principaux Membres de l'Etat, & a présenté ensuite ses Lettres de créance au Président de l'Assemblée. Ce Ministre, qui est venu, comme on le dit, pour entamer un Traité avec la République, a apporté avec lui un jeune Lion très-apprivoisé & d'autres animaux rares de l'Afrique, dont il a fait présent à la Prinçesse d'Orange & de Nassau de la part de l'Empereur son Maître.

B R U X E L L E S.

La quinzaine du célèbre Jubilé de 400 ans à l'honneur du Saint Sacrement de Miracles, dont on a parlé le mois dernier, s'est passée en cette Ville dans des exercices de piété & d'honêtes amusemens, sans qu'il soit arrivé le moindre desordre, par les précautions qu'on avoit prises & le bon ordre que la Police a fait observer :
Ceux

Ceux qui ont cherché de quoi contenter leur goût dans ces amusemens l'ont trouvé entre autres dans une Cavalcade donnée le 16. Juillet, & dont les spectateurs ne se sont point laissés d'admirer la beauté. Elle étoit composée d'environ 180 Etudians du Collège des RR. PP. Jésuites, en habits très-riches & analogues au personnage qu'ils représentoient, & montés sur des chevaux superbes & magnifiquement enharnachés. Cette troupe charmante étoit partagée en cinq Corps, dont chacun étoit terminé par un char de triomphe des plus brillans, sur lequel étoit placé un certain nombre d'enfans des deux sexes avec des habillemens très-riches & adaptés à ce qu'ils figuroient. Tout ce cortège se forma dans le Parc, d'où il sortit avec un ordre admirable. On est redevable de l'invention, de la conduite & de la réussite de ce brillant spectacle aux soins infatigables des Religieux de la Compagnie de Jesus, qui y ont donné toute l'attention imaginable.

Le lendemain (17.) ce qu'on appelle l'*Ommeganck* fit aussi la promenade en suivant la même route que la Cavalcade. Le 29. il y eut sur la grande Place un combat de Gladiateurs pour l'adjudication d'un certain nombre de Prix, que le Gouvernement avoit accordés aux Membres du Serment de l'*Escrime*. Le 22. on tira aux fusées sur la même Place un Oiseau rempli d'artifice, pour remporter un prix que le Magistrat avoit décerné à celui qui y mettroit le feu, & qui ne fut point gagné ce jour-là. Son Altesse le Prince de Stahremberg, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés aux Pays-Bas, a honoré ces deux Joutes de sa présence.

La clôture du Jubilé s'est faite le 29. par une Procession solennelle du Saint Sacrement de Miracles pareille à celle qui s'étoit faite le jour de l'ouverture, mais qui passa par d'autres rues aussi élégamment ornées que l'avoient été celles par lesquelles elle avoit passé le 15. Cette Procession commença à cinq heures du soir à l'issuë du Salut, & rentra à sept heures à la Collégiale, où Mr. l'Archevêque de Malines, qui avoit porté le Saint Sacrement, entonna le *Te Deum*. Elle avoit été précédée de la charmante Cavalcade qui fit le tour de la Procession par les mêmes rues, & elle fut suivie du tirage de l'Oiseau à neuf heures & demie du soir pour le Prix qui fut gagné.

Les Régimens de Lorraine & de Murray, & le Bataillon des Grenadiers qui sont en Garnison à *Bruxelles*, en sont partis successivement pour se rendre à *Mons*, en réunion avec les autres Régimens qui sont de Garnison en *Flandre* : le motif de la marche de ces troupes est d'y former un Camp d'exercice, au Commandement du Comte de Murray, Général & Inspecteur.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

ROME. Par un Bref expédié aux Evêques des *Indes Espagnoles*, le Pape leur permet de donner des dispenses au second & au troisième degré, afin d'éviter les inconvéniens qui avoient coutume

coutume de naître dans cette partie du monde, Dans ce Bref Sa Sainteté donne de grands éloges au Roi d'Espagne, en disant qu'il surpasse ses Ancêtres en piété & en religion, & qu'on ne peut trop exalter les soins qu'il se donne afin que les parties des *Indes* qui lui sont sujetes, soient pourvûes d'hommes de probité & de capacité pour l'administration des Sacremens, la prédication de la parole de Dieu, & qui insinuent à ces Peuples de ne pas rechercher ce qui est du monde, mais ce qui est de Jesus-Christ. Le Saint Pere pouvoit esperer en conséquence que Sa Maj. Catholique retiendroît dans ses Etablissémens des *Indes-Orientales*, ce qui s'y rencontre encore de Jésuites, mais ils en sont tous revenus en Europe, & 1500 de ces Religieux arrivés à *Cadix* en dernier lieu, se transportent dans l'Etat Ecclésiastique par un Bâtiment sorti de ce Port dans le mois de Juillet dernier.

Quant à la *Chine* les Provinciaux des Missions écrivent tous au Souverain Pontife que les Peuples de ce grand Empire de l'*Asie* ne veulent recevoir pour Missionnaires que des Religieux de cette Société, laquelle paroît bien devoir subsister, puisque nombre de Novices en ont pris encore l'habit à *Rome* depuis peu.

Il a été intimé un Consistoire secret pour le 6. Août : de sa tenuë on saura peut-être quelque chose du régleme des affaires entre le Saint Siège & les Maisons de Bourbon, si on les y a agitées, & si le nouveau Cardinal Portugais, que le Pape s'est proposé de créer, y aura été déclaré.

En attendant, rapportons ici copie de la Lettre que le Roi de Portugal a écrite au Pape en réponse au Bref que Sa Sainteté lui adressa au
mois

mois de Janvier dernier, à l'occasion de l'attentat commis contre la personne de Sa Majesté Portugaise. En voici la traduction.

TRESSAINT PERE,

C'est avec les sentimens d'une tendresse vraiment filiale que je remercie Votre Sainteté du Bref paternel & affectueux qu'elle m'a adressé le 18. Janvier dernier. J'y ai vu avec autant de reconnoissance que d'édification, les divers mouvemens d'horreur & d'allégresse qu'ont fait naître dans le cœur de Votre Sainteté, d'un côté la nouvelle de l'attentat commis contre ma Personne le matin du 3. Décembre dernier, & de l'autre celle du bonheur avec lequel, par la grace de Dieu, j'ai échappé à cet attentat. Les publiques & solennelles démonstrations par lesquelles Votre Sainteté a prouvé à tout le monde l'affection cordiale qu'elle me porte, comme à son Fils très-affectueux & très-soumis, & les prieres ferventes & réitérées qu'elle a adressées au Ciel pour obtenir de la miséricorde divine la conservation de mes jours, ajoutent encore aux obligations que je lui ai déjà : elles sont toutes profondément gravées dans mon cœur reconnoissant. Je supplie Votre Sainteté de vouloir bien y joindre encore la grace de me donner, ainsi qu'à ma Famille Royale, sa Bénédiction Apostolique.

De Salva-Terra le 25. Janvier 1770. Signé le très-soumis Fils de Votre Sainteté JOSEPH.

Des Procès verbaux pour l'érection des Evêchés en Portugal ayant été remis au Pape, il les a approuvés par un Bref & les a envoyés à Lisbonne, sans les remettre à la Congrégation Consistoriale, dont les Ministres ont perdu par là leurs émolumens. Le Souverain Pontife a réduit

réduit aussi, de son propre mouvement, à 2500 écus les fraix de l'expédition pour la Coadjutorerie de la Prévôté d'*Ehwangen* qui montoient beaucoup plus haut; & Elle doit l'avoir préconisée en faveur de Son Alt. Royale le Sérénissime Prince Clément de Saxe, Electeur de Treves, dans un Consistoire.

Le Magistrat de la Sacrée Consulte a envoyé des ordres à *Sinigaglia*, ainsi qu'aux Places voisines & aux Ports de la Mer *Adriatique*, portant qu'on ait à y renforcer les gardes & redoubler de soins & d'attention pour que pendant la Foire de *Sinigaglia* on n'admette dans ces endroits aucuns Bâtimens, ni hommes, ni marchandises, qui puissent venir de lieux suspects de contagion.

NAPLES. Les Règles de la Chancellerie Romaine, dont on a parlé dans nos précédens Journaux, ont de nouveau occupé le Conseil du Roi dans les commencemens du mois de Juillet; & Sa Maj. a ordonné à la Chambre de Sainte Claire d'examiner de nouveau laquelle de ces Règles mérite l'*exequatur*.

C'est-là uniquement ce que nous avons à marquer pour ce mois-ci de la Cour de *Naples*. En *Sicile*, la plûpart des habitans de *Messine* ont dû abandonner la Ville sur la fin du mois de Juin, & camper à la campagne sous la toile, parce que dans l'espace de huit jours, on y a eu jusqu'à trente secousses de tremblement de terre très-violentes, qui ont renversé un grand nombre de bâtimens. A *Reggio* de *Calabre* qui en est éloignée de douze miles, de pareilles secousses ont abimé plusieurs Hôtels & autres Edifices, lesquels ont enléveli beaucoup de personnes sous leurs ruines. Jusques aux Religieuses de *Reggio* elles habitent

habitent dans la campagne sous des tentes. Ce même tremblement de terre s'est communiqué à *Sora* dans la *Terre de Labour*. Les secousses en ont été si fréquentes & si violentes, qu'aucun des habitans n'ose retourner dans cette Ville, dont toutes les maisons menacent ruine. On est dans tous ces cantons dans des allarmes continuelles; on craint même que la terre ne s'entrouvre en des lieux où l'on ne peut s'y attendre; comme il est déjà arrivé à *Messine* il y a plusieurs années, que les maisons d'une rue entière qui s'entrouvrit par le milieu après un tremblement de terre, furent comme englouties d'un coup dans des torrens de feu qui s'éleverent de larges crevasses dans cette rue; ainsi que le montre un de nos anciens Journaux.

CORSE. On est toujours à la poursuite des Montagnards révoltés, & qu'on prend pour brigands, à cause des excès qu'ils ont commis dans les plaines de cette Isle: & l'on en a atteint déjà plusieurs qui ont mal passé leur tems. Ces Montagnards veulent s'imaginer que le Général Paoli reparoîtra bientôt dans leur Isle; mais aucune apparence ne le dénote.

Il doit se tenir dans l'Isle, une assemblée de la Nation par ordre du Roi Très-Chrétien, si déjà cette assemblée n'est point tenuë. Les Représentans & Députés se sont proposés d'y demander au Comte de Marbeuf Commandant, (& il n'est pas douteux qu'ils ne l'aient fait) savoir: 1°. « Que la France jouisse en *Corse*

» d'une domination souveraine, mais que le

» Gouvernement de l'Isle soit Républicain. 2°. »

» Que les Charges, les Dignités & les Bénéfices

» d'Eglise soient donnés aux Nationaux. 3°. »

» Que la Nation entiereenne un Orateur près

du Roi. 4°. Que les Actes publics soient écrits en Italien. 5°. Que le privilège du Franc-Salé lui soit continué. 6°. Que la seule monnoye Corse y ait cours &c.

C'est ici une ajoute à ce qui a été marqué de de la *Corse* dans l'article de France de ce Journal. Les autres Etats d'Italie ne présentant rien de fort intéressant, on rapportera ici ce qui paroît en nouvelles du *Levant*, reçûs par la voye de *Venise*.

VENISE. Mais ces nouvelles des opérations des Russes contre les Turcs dans la *Méditerranée*, sont le plus souvent incertaines : ce qu'on apprend un jour par un Bâtiment qui arrive, soit dans le Golfe, soit dans les Ports de *Genes*, de *Naples* & autres de l'*Italie*, est contredit quelquefois le lendemain par l'Equipage d'un autre. Mais toutes les Lettres des Isles du *Levant*, ainsi-que le rapport des Patrons qui sont venus de la *Morée* au Port de *Trieste*, conviennent que les Russes ont abandonné cette Presqu'Isle, & la confirmation s'en trouve assurée. Voici par où ils ont dû commencer ce branle de sortie. Leur Général en chef, qui est le Comte Orlov, ayant appris que l'Armée Turque du Séraskier qui commande en *Morée*, grossissoit tous les jours, & voyant par des manœuvres des *Mainotes* & des Grecs de cette Province, qu'il ne pouvoit plus compter sur eux, sachant de plus que la Flotte Ottomane avoit fait voile de *Tenedos*, il a pris le parti de rassembler ses troupes, de les embarquer & d'abandonner la *Morée*, pour aller, sembloit-il, au devant de la Flotte Turque. Mais avant que d'abandonner *Navarino*, où ils se croyoient bien établis, cette Ville de la *Grece* étant très forte & ayant un Port défendu par

par deux bons Foëts, ils ont mis le feu à une mine, espérant qu'elle joueroit au moment que les Turcs entreroient dans cette Forteresse; mais elle fait un effet contraire: elle a sauté d'abord après leur sortie, de façon que les Mainotes & les Grecs qui se trouvoient dans la Place & qui n'avoient pû en sortir avec eux, ont périés en partie. Depuis cet événement le Séraskier s'est avancé vers *Maina* pour punir les habitans de leur révolte contre la Porte; & une partie de ses troupes s'étant renduë dans *Navarino*, immédiatement après qu'on eut vû sauter quelques ouvrages de fortifications, elles en ont conservé le reste; elles y ont aussi trouvé encore trois canons des Russes, dont elles ont fait plusieurs décharges sur leurs Vaisseaux; & dans cette circonstance leur Vaisseau Amiral a été considérablement endommagé, ayant été percé à fleur d'eau.

Les Duléignotes, sur qui les Russes croyoient aussi pouvoir compter dans leurs expéditions maritimes au *Levant*, les ont trompés: ils demeurent fidèles au Grand Seigneur leur Maître, à qui ils ont témoigné tout zèle, car ils ont débarqué des troupes à *Misolonghi*, en ont taillé en pièces tous les habitans & ruiné leur Ville de fond en comble pour s'être déclarés pour les Russes: de plus ils ont brulé tous les Bâtimens qui étoient dans le Port. Les étrangers seuls ont eu le bonheur d'échaper par la fuite à cette sanglante exécution.

Enfin, les Russes avec toutes leurs formidables Escadres venuës du *Nord* au *Levant*, sont contraints de rétrograder vers le *Port-Mahon*, après bien des pertes essuyées, en hommes & en argent, mais chargés dans leurs Vaisseaux de plus de deux mille Grecs qui se rendoient dans
l'Isle

Isle de *Malthe* pour éviter les fureurs des Turcs qui ravagent toute la *Morée* depuis que les Russes en sont sortis. Ceux-ci sont cependant parvenus, dans une rencontre, à couler à fond trois Navires Turcs près de *Napoli de Romania*, de la Flotte de l'Amiral Sciaffer-Bey, qui commande la Flotte Ottomane ; & leur Général Orlow publie qu'il ne s'est résolu d'abandonner son entreprise sur la *Grèce*, en renvoyant ses troupes rembarquées, qu'à cause d'une maladie épidémique dont les Equipages de la Flotte de sa Souveraine étoit attaquée, & pour les éloigner de cette Flotte qui étoit à la poursuite du Capitan-Pacha.

Qu'on tire, si l'on peut, quelque juste raison de ce qu'on vient de rapporter, & de ce qui est débité que l'Escadre Russe de l'Amiral Elphinston est actuellement réunie à une autre de la même Nation, commandée par l'Amiral Spiritow, dans les Eaux de l'*Archipel*, cherchant à combattre celle du Capitan-Pacha ; & de plus qu'une troisième Flotte de Russie est en mer pour joindre encore ces deux Armées.

Mais la diversion que les Russes ont crû devoir faire en *Morée*, a augmenté, dans les Isles Vénitienes de *Zante*, de *Céfalonie* & de *Cotfon*, la population de plus de vingt mille habitans qui s'y sont rendus de *Morée* & autres Isles de l'*Archipel*, autant pour éviter le ressentiment de la Porte, que pour vivre tranquilles sous un Gouvernement sage comme est celui de *Venise*, où la compassion les fait recevoir & leur envoyer des vivres, ainsi qu'en *Dalmatie* ; mais d'un autre côté on n'y a fait aucun quartier aux Grecs sortis des possessions Vénitienes, pour aller

pillier à la faveur de ces troubles ; on les a punis du dernier supplice.

Dans les circonstances où sont les choses au *Levant* tant pour les Russes que pour les Turcs, deux grands Vaisseaux Anglois & deux François de même, croisent dans l'*Archipel* afin d'observer ce qui s'y passe ou peut y arriver de nouveau ; & l'on voit à *Venise* un Firman, qui est une Ordonnance du Grand Seigneur, par lequel Sa Hauteſſe enjoint aux Dulcignotes & à tous Commandans de Vaisseaux dans l'Empire Ottoman, de respecter en tous lieux le Pavillon Vénitien & de ne troubler en aucune manière les Sujets de cette République.

E S P A G N E.

La Cour a expédié, dans le mois de Juillet, des ordres tant aux Commandans & Gouverneurs des Ports de la Monarchie, qu'à tous ceux des Colonies Espagnoles, de tenir constamment leurs forces de terre & de mer sur le pied le plus respectable, & l'on travaille en conséquence continuellement aux armemens maritimes de cette Couronne, de même que si on étoit sur le point d'entrer en guerre. Cependant rien n'en porte l'apparence, à moins que ce ne soit pour être en état de faire échoüer les desseins que pourroit avoir formé l'Empereur de Maroc contre *Ceuta* & *Oran*. On attend à la vérité incessamment une forte Escadre Angloise dans la *Méditerranée*, mais il n'y a que deux Vaisseaux de guerre du Roi qu'on ait vû sortir d'un Port, encore n'étoit-ce que pour aller au-devant de la Flotte qui revenoit de l'*Amérique*, laquelle a été beaucoup plus richement chargée cette année que les précédentes. Cette Flotte, commandée par

Le Marquis de Casa-Tilly, Chef d'Escadre, est entrée le 22. Juillet dans la Baye de *Cadix* : elle étoit partie de la *Vera-Cruz* le 27. Avril dernier, d'ou elle arriva à la *Havane* le 23. Mai, & en repartit le 4. Juin pour venir à *Cadix*, sans avoir éprouvé aucune disgrâce dans son trajet. La cargaison qu'elle a amenée pour le compte du Roi & des Négocians, consiste en seize millions quatrevingt-dix mille trois cens vingt-écus forts en or & en argent monoyés & travaillés; en 19047 arobes de cochenille, 1492 arobes de petite graine, 451 arobes d'anil, 467 arobes de cacao; 27819 arobes de sucre, 3937 arobes de jalap, 3786 arobes de tabac en poudre, 1589 arobes de tabac en feuilles, 129 arobes de coton, 151 de zébadille, 213 de bannille, 986 quintaux de cuivre, mille quintaux de bois de campeche, 4284 cuirs tannés, 1050 cuirs en poil, avec différens fruits & productions médicinales.

Le Roi a rendu au mois de Juillet deux Pragmatiques - Sanctions ayant force de Loi. Par la premiere Sa Maj. défend l'introduction & l'usage des Mouffelines, & par la seconde elle ordonne que dans ses Etats on ne fera dorénavant usage que de mantes ou mantilles autres que de soye ou de laine.

P O R T U G A L.

On doit avoir découvert une conjuration dans ce Royaume, si l'on dit bien juste, à l'occasion de laquelle le Roi auroit demandé du secours au Roi d'Espagne, puisqu'en conséquence de cette réquisition quelques Régimens Espagnols ont formé un Cordon sur les frontières de *Portugal*, tandis que des Bâtimens Portugais

gardent les Côtes de la mer pour prévenir l'Évasion des Conjurés. C'est-là tout ce que l'on en apprend, & l'on garde toujours un silence très-grand sur le Muletier détenu pour l'attentat qu'il a commis contre la personne du Roi.

Le 4. Juillet, Mr. de Conti, que nous avons dit arrivé à *Lisbonne* comme Nonce du St. Siège, a eu sa première audience du Roi, à laquelle il a été admis avec toute la distinction & la bonté imaginables; il a eu aussi audience de la Famille Royale. On ne fait pas qu'aucun Nonce ait reçu plus d'honneur ni d'accueil gracieux que celui-ci, dont l'arrivée a rempli les cœurs de la Cour & du Peuple de la Capitale d'une joye & d'un contentement parfaits. L'Evêque d'Elvas avoit été au-devant de Mr. de Conti jusques aux frontières du Royaume pour le recevoir: il l'a accompagné avec 200 Chevaux jusques aux confins de son Diocèse, d'où il a été conduit par d'autres Evêques jusqu'à *Lisbonne*. Enfin sa réception y a été, comme sur son passage, extraordinaire & brillante en tout point, & le Roi lui-même a multiplié en faveur de ce nouveau Nonce Apostolique les distinctions accordées ci-devant à d'autres Nonces en cette Cour: Des Régimens entiers de Cavalerie l'ont escorté d'un endroit à l'autre, & au lieu de deux carrosses de la Cour qui devoient, selon l'usage, se trouver sur la plage pour le recevoir, il y en avoit quatre, entre lesquels étoit celui dont le Roi ne se sert que dans les plus grands jours de gala.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

POLOGNE. Depuis ce qui a été marqué le mois passé, de la situation critique où se trouvoit la Ville de *Dantzic* vis-à-vis des troupes Prussiennes qui l'entouroient en quelque façon, un Courier de *Berlin* y arriva le 29. de Juillet, avec l'agréable nouvelle que le Roi de Prusse, fléchi par des supplications & l'entremise de Ministres étrangers, remettoit pour le présent l'imposition de 75000 ducats, qui estoient de la contribution imposée sur *Dantzic*, & dont nous avons fait mention; & que d'abord après que le Magistrat de cette Ville auroit publié un Edit touchant le libre enrôlement, les troupes Prussiennes se retireroient & que Sa Maj. se déclareroit dans la suite sur les autres points de ses griefs & prétentions. Le Sénat ne tarda point à faire publier l'Edit qui lui étoit prescrit; il le fit publier dès le lendemain & l'afficher partout. De-là les Hussars Prussiens qui étoient dans le *Langesfurth*, se retirèrent dans le *Werder*, d'où tout le Corps, qui a toujours vécu à discrétion aux dépens de *Dantzic* & de son territoire, s'est retiré le 2. du mois d'Août; & ainsi finit pour *Dantzic* cette visite Prussienne, qui l'a fort alarmée. Cependant le Sénat prenoit encore le 3. toutes les précautions possibles pour la sûreté de la Ville, & les portes en estoient jusques-là fermées.

Varsovie.

VARSOVIE. Rien n'annonce encore dans toute la *Pologne* une fin seulement apparente des malheurs qui l'accablent depuis l'entrée des Russes dans ce Royaume. Les Confédérés n'y sont pas à abattre quoi qu'ayent fait, & quoique fassent à la continuë ces troupes étrangères pour y parvenir. S'il leur arrive que des courses qu'ils font il leur obvient quelque petite victoire de tems à autre sur ces Confédérés partout en haleine & la plupart à cheval ; ils en souffrent de leur côté souvent des échecs assez fâcheux, puisque sans avantages & toujours en fatigue, ils reviennent sans cessë de leurs exploits en bien moindre nombre qu'en s'y portant. Il seroit autant que superflu d'entrer dans un récit de cette petite guerre subsistante dans toutes les parties de la République, La généralité des Confédérés, c'est-à-dire, la Confédération générale fait paroître, comme à tous momens, des Manifestes contre Mr. de Bierzinski, pris par les Russes, remis ensuite en liberté, & qui a depuis renoncé à toute communication avec les Confédérés de *Bar* & autres. Elle en fait paroître en même-tems contre tous ceux qu'elle soupçonne d'avoir correspondu avec Bierzinski.

Ces Manifestes parlent toujours de *Varsovie* comme d'une Ville sur laquelle toute l'attention de la Nation doit se fixer, sans avoir de liaison avec ses habitans. Les Russes & les Dissidens sont mis dans la même classe, & on s'y déclare ennemi de *Varsovie*, du *Russe* & du *Dissident*. On y dit qu'il ne faut point de repos avant d'avoir anéanti ces ennemis, même par des moyens secrets : quelques endroits inspirent les *Vépres Siciliennes*. Il y a aussi un Manifeste contre les Evêques de *Poznanie* & de *Plocko*, où on leur reproche

reproche qu'ils ont prêché avec trop de zèle l'obéissance au Roi. Le but des Confédérés seroit ainsi de mettre les affaires du Royaume sur le pied où elles ont été depuis la fin de l'an 1763 jusqu'à la fin de 1764.

Le peu qu'on va rapporter ici des Armées Turque & Russe, sera peut-être encore de trop vis-à-vis de la certitude des événemens ; car pour en marquer quelque chose, on est obligé de parcourir les relations, toujours données par les Russes qui n'y écrivent rien à leur desavantage, & de lire des Lettres qu'on attribue à leur Général le Comte de Romanzow.

Armées.

” Le 24. Juin [en suivant une de ces relations] un Corps de Turcs s'étoit campé sur une hauteur près de *Ribaja-Mohila*. Le Prince de Replin passa le *Pruth* le 26. & se joignit à l'Armée de Romanzow. Il y eut à cette occasion quelques escarmouches sans beaucoup de perte. Le 27. l'Armée Russe s'avança jusqu'à un quart de lieue de l'ennemi. Le 28. le Prince Replin eut ordre de l'attaquer du côté gauche, & s'il étoit possible de le prendre à dos. Le Général Major Bauer devoit faire la même chose du côté droit, & la grande Armée marcher au front. Lorsque le Prince Replin s'approcha de l'ennemi, celui-ci vint avec toutes forces contre lui ; mais il fit halte lorsqu'il se vit salué deux fois de l'artillerie Russe. Les troupes légères se chamaillèrent vivement ; mais les Turcs se retirèrent avec assez de vitesse pour que la Cavalerie Russe ne pût les atteindre. Leurs bagages avoient été renvoyés la veille. L'ennemi a perdu entre deux & trois cens hommes, un Aga & un Murza Tattare qui étoit avec le Kan. On n'a pris que

que vingt hommes sur les Turcs, qui ont cependant perdu dans cette action tous leurs pontons & mortiers. Selon le rapport des prisonniers il y avoit 20000 Turcs sous quatre Bachas & 30000 Tartares aux ordres de leur Kan. Ils avoient 30 pièces de canon. (Ce qui est surprenant c'est qu'aucune n'est tombée en prise aux Russes.) Les Turcs & les Tartares se sont retirés après cet échec à *Ismaïlow* sur le *Danube*, & le Grand Vizir étoit alors de l'autre côté de ce Fleuve."

Mais toute la *Moldavie* & toute la *Valachie*, ainsi que la *Morée* évacuées par les Russes, se retrouvent sous le pouvoir Ottoman : C'est, dit-on, à cause de la maladie contagieuse que les Turcs ont pris le parti d'abandonner ces deux premières Provinces, dont la conquête n'a pas laissé que de leur coûter beaucoup, ainsi que la dernière. Mais poursuivons, & comme d'autres Ecrivains publics faisons usage d'une Lettre soi-disant écrite par le Comte de Romanzow, Commandant en chef de la grande Armée Russe, & datée d'un Camp gagné des Turcs sur le *Pruth* le 18. Juillet. En voici l'extrait.

Malgré l'avantage qu'avoit l'ennemi d'être posté sur une montagne inaccessible, & celui du nombre de ses troupes fort supérieur au nôtre, j'avois résolu de l'attaquer dès que j'en auris l'occasion; mais malgré notre diligence nous ne pûmes le couper dans sa retraite, que l'ardeur de nos troupes à le poursuivre & à l'assaillir de tous côtés, jointe au feu continuel qu'elles faisoient sur lui, changerent bientôt en une fuite honteuse. Nous marchâmes plusieurs jours sans relâche pour l'atteindre, & nous l'aperçûmes enfin le 15. de ce mois; mais dès qu'il nous vit il se posta sur
une

une montagne escarpée, appuyée à la rive gauche du Pruth, au-delà de la rivière de Larga. Le même jour & le lendemain des Partis ennemis descendirent de la montagne par pelotons jusqu'au nombre de 20000 hommes, & firent des tentatives pour attaquer notre front; mais ils furent toujours repoussés avec beaucoup de perte,

Les déserteurs & les prisonniers nous confirmèrent que l'Armée Turque étoit commandée par Caplan Girei, Chan de Crimée qui, contre la coutume ordinaire & comme une marque de confiance du Sultan, avoit sous ses ordres trois Bachas, nommés Abasa, Ismael & Abda. Ce dernier les avoit joints par la rive gauche du Pruth, & avoit renforcé l'Armée de 8000 hommes. Malgré ces avantages, mettant toute ma confiance dans la valeur de mes troupes, je résolus d'avoir avec l'ennemi une affaire décisive. Je l'attaquai au commencement du jour. Les différens Corps qui marchèrent en avant au Camp Turc, étoient sous les ordres de Mr. Plemennicoff & du Prince Repnin, Lieutenants Généraux, de Mr. Patemkin Général-Major, & de Mr. Bauer Quartier-Maître-Général, tandis que l'Armée marcha droit sur une hauteur pour pouvoir de-là endommager les retranchemens Turcs.

Aussi tôt que l'ennemi sentit le feu de notre artillerie & de notre mousqueterie, il nous répondit de la même façon jusqu'à quatre heures. Mais dès que nos Soldats furent parvenus vers le sommet de la montagne, les retranchemens immenses de l'ennemi, ni son artillerie ne purent lui être d'aucune utilité. Pressé de tous côtés par notre feu continuel, il fut chassé de quatre retranchemens qu'il avoit les uns derrière les autres. Enfin il fut mis en fuite, abandonnant son Camp avec toutes

ses

ses tentes, & treize piéces de canon de bronze, dont nous nous emparâmes, avec une grande quantité de munitions de guerre & de bouche. Nous pouvons regarder notre victoire autant que complete. Comme ma Lettre va partir, je ne puis vous mander encore le nombre des autres trophées que nous avons pris, & qui augmentent à chaque heure par la poursuite qu'on fait de l'ennemi; je ne puis rien vous dire aussi de positif du nombre des morts & des prisonniers, qui doit être considérable de part & d'autre, vu l'importance de l'affaire.

A cette Lettre nous finirons l'article de Pologne & ce qui touche les Armées Russe & Ottomane; car d'en dire plus, on seroit toujours exposé à marquer des événemens ou exagérés ou qui n'ont point d'existence.

Il n'y a rien d'ailleurs d'intéressant à rapporter des Cours de Stockholm, de Coppenhague & de Petersbourg. Ce qu'on peut marquer de Coppenhague, c'est qu'une troisième Escadre de Russie est dans le Port de cette Capitale du Dannemarck depuis le 23. Juillet, & doit encore faire voile pour la Méditerranée aussi-tôt qu'elle aura embarqué ses provisions & ses troupes. Elle est forte de trois Vaisseaux de 26 piéces de canon, quatre Frégates & quinze Bâtimens de transport, conduisant plus de 2000 hommes de troupes régulières. Elle doit prendre à Coppenhague 400 Matelots bien formés, treize Bas-Officiers qui resteront au service de la Russie autant de tems que durera la guerre entre cette Puissance & la Porte. Les Officiers commandans les Vaisseaux & Frégates de cette Escadre sont tous Danois, ainsi que Mr. de Arff qui en a le commandement en qualité de Vice-Amiral de l'Empire Ruslien,

Ruffien. Mais la retraite des Russes de la *Morée* pourra bien arrêter encore quelque-tems cette Escadre au Port de *Copenhague*, s'il n'en précipite plutôt sa sortie pour augmenter encore les forces navales de la *Russie* dans le *Levant*.

A L L E M A G N E.

VIENNE. On voit dans toutes les nouvelles publiques le détail des cérémonies pour l'installation de S. A. R. Mgr. l'Archiduc Maximilien dans l'Ordre Teutonique & dans la Dignité de Coadjuteur à la Grande-Maîtrise de cet Ordre, faite le 9. du mois de Juillet dernier. Ces cérémonies fort pompeuses, & les fêtes qui les ont suivies, ont eu tout ce que cette Cour brillante pouvoit montrer en magnificence, d'autant plus qu'elle se trouvoit augmentée par la présence du Sérénissime Grand-Duc de Toscane & de son auguste Epouse, ainsi que du Sér. Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichiens, & de la Sérénissime Princesse Charlotte de Lorraine. On se contentera ainsi d'en dire ce peu ici, les bornes de nos feuilles ne nous permettant point d'y mettre ces cérémonies en détail & tout ce qui les a suivies.

Il vient de paroître une Ordonnance de l'Impératrice-Reine, par laquelle Sa Maj. abolit le droit nommé le *Droit de Mître*, imposé par les Monastères à chaque mutation d'Abbé sur les Sujets qui possèdent des biens dans leurs Terres, Sa Maj. défendant en même-tems à tous ses Sujets de payer à cette occasion la moindre chose.

L'Empereur doit être parti de *Vienne* le 26. Août pour le Camp tracé près de *Neustadt* en *Moravie*, & le Roi de Prusse doit y être arrivé le 3. du présent mois. Ce Camp a été tracé pour 30 mille

mille hommes des meilleures troupes ; & l'on compte que toute la Maison Impériale se sera rendu à *Neustadt* pour être plus à portée de le voir.

A en croire quelques Lettres de *Hongrie*, la plus grande partie des troupes Impériales qui sont dans ce Royaume ont reçu ordre, depuis que l'Empereur y a été en dernier lieu, de marcher vers les frontières de *Servie*, Province de la Domination Ottomane, & d'y faire halte jusqu'à nouvel ordre ; ce qui donneroit matière à spéculation.

BAVIÈRE. Le Ministère & le Collège de la Censure des Livres à *Munich*, ont flétri, comme scandaleuse dans tout son contenu, une Brochure Allemande, ayant pour titre : *Juste plainte contre les Moines*. La sentence qui la proscriit a été lue publiquement par le Lieutenant-Criminel le 28. Juillet au matin du haut du Balcon de la Maison de Ville, d'où l'on publie tous les Arrêts de mort & autres sentences contre les Criminels. Après-quoi le Livre a été brulé par les mains de l'Exécuteur de la Haute-Justice.

M O R T S depuis deux mois.

François-Ernest Comte de Salm & Reifferscheid, Evêque de Tournay & Chanoine Capitulaire de la Métropole de Cologne & de la Cathédrale de Strasbourg, est mort dans cette dernière Ville le 16. Juin, âgé de 76 ans.

Louïs-Henri Marquis d'Aubigné & de Tingri, Maréchal de Camp & Lieutenant-Général des Ville, Château, Forteresse & Sénéchaussée de Saumur & Pays Saumurois & du Haut-Anjou, est mort à *Paris* le 20. du même mois, âgé de 54 ans. Le

Le Marquis de Villánova, Chambellan de Leurs Majestés Imp. & R., Grand d'Espagne de la premiere classe & Commandeur de l'Ordre de St. Michel de Baviere, mourut à *Bruxelles* le 14. Juin.

Don François-Joseph de Las Infantadas, Ministre du Conseil & de la Chambre de Castille, est mort à *Madrid* le 22. du mois de Mai.

Georges de Cholmondeley, Comte de ce nom, Vicomte de Malpas &c. Lord-Lieutenant, Garde des Rôles & Vice-Amiral de Gheshire, Gouverneur du Château de Chester, mourut à *Londres* le 11. Juin dans un âge avancé. Durant la rébellion en 1745, il leva à ses propres fraix un Régiment d'Infanterie pour le service du Roi d'Angleterre & donna de grandes marques de son attachement à la Maison d'Hanovre.

Léopold Comte de Schlick, Chambellan, Conseiller d'Etat de Leurs Maj. Imp. & R. Ap. & Vice-Président de la Chambre des Finances & de la Députation Ministériale de la Banque, est mort à *Vienne* le 26. Juin dans la 41^{me} année de son âge.

Don Pedro de León y Escandon, du Conseil & de la Chambre du Roi d'Espagne au Conseil Suprême de Castille, du Conseil Extraordinaire & de ceux de la Guerre & de l'Inquisition, mourut à *Madrid* le 9. Juin, âgé de 82 ans.

Jean de Durfort, Duc de Duras, Maréchal de France, Gouverneur du Comté de Bourgogne & des Ville & Citadelle de Besançon, est mort à *Paris* le 8. de Juillet, dans la 87^{me}. année de son âge. Il avoit épousé en 1706 Angelique-Victoire de Bournonville, Dame d'Honneur de Mesdames Sophie & Louise. De ce mariage est né Emanuel-Félicité de Durfort, Duc de Duras,

Pair

Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur en survivance du Comté de Bourgogne, Gouverneur du Château Trompette & Commandant en chef de la Province de Bretagne.

Le même jour mourut dans la même Ville Pierre-Nicolas Bonamy, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Historiographe & Bibliothécaire de la Ville de Paris, âgé de 73 ans.

Joseph Durey, Chevalier Marquis du Terrail, Maréchal de Camp, Lieutenant-Général de Verdun Pays & Evêché du Verdunois, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis & Honoraire de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, est mort à Paris le 12. ayant 58 ans.

Thérèse-Angelique de Ligneville, veuve de Charles-Louis Marquis de Lenoncourt & Blainville, premier Gentilhomme de la Chambre des Ducs de Lorraine Léopold & François III. est morte au Château Royal de *Marimont* en *Hainaut* le 16. dans la 77^{me} année de son âge. Elle avoit été nommée Dame d'Atours de la seüe Duchesse de Lorraine en 1713, sa Dame d'honneur en 1737, & Grande-Maitresse de la Princesse Charlotte de Lorraine en 1752.

Jacques de Dengelbach, Conseiller, Homme de Chambre, Intendant des Joyaux & de la Garde-Robe de feu l'Empereur Charles VII, est mort à *Munich* le 9. Juillet, âgé de 111 ans : il a conservé jusqu'à la fin de sa vie l'usage de tous ses sens.

Christian-Jacques Drackenberg, vieillard du Nord

Nora regardé comme immortel, est enfin mort à *Arhus*, Ville de *Dannemarc*, dans le *Nord-Jutland*, âgé de 146 ans, étant né en l'année 1624. Il a vécu dans le célibat jusqu'en 1737. Agé alors de 113 ans il a épousé une veuve de 60 ans. Pendant les dernières années de sa vie il a souvent reçu la visite des personnes du plus haut rang, qui étoient curieuses de le voir & de lui parler. On trouve en Angleterre son portrait, qui y a été gravé proprement en cuivre il y a plusieurs années.

A quelque distance de *Kœnigsberg*, il y a un Payfan nommé *Schild* & âgé de 108 ans, qui a eu la petite verole vers la fin du mois d'Avril de la présente année, & qui en est parfaitement guéri.

N A I S S A N C E.

Madame la Princesse Epouse du Prince Héritaire de Prusse, est heureusement accouchée d'un Prince à *Potsdam* le 3. du mois d'Août à six heures du matin : le soir à quatre heures une triple décharge de 24 pièces de canon annonça cet événement au Peuple de *Berlin*.



Nota Bene.

Nous avons dit dans notre Journal de Juillet dernier, page 11, que l'Auteur de l'Histoire de Louis XV. faisoit prendre *Maëstrecht* à la fin de la dernière guerre. Quelques Lecteurs ont crû que c'étoit un mot échappé qu'il ne falloit pas relever dans un Journal; mais ce n'est pas un mot, c'est une chaîne d'événemens accompagnée de réflexions politiques, où regne la confusion la plus énorme. Nous n'ignorions pas que
Maëstrecht

Maëstricht a été pris en 1748, & que la dernière guerre finit le 10. Février 1763, par la signature de la Paix à Paris entre les Rois de France, d'Espagne & d'Angleterre; & à Hubertshourg, en Saxe, le 25 du même mois & année, entre la Maison d'Autriche, l'Empire & le Roi de Prusse. Nous avons dit qu'il falloit voir cet endroit, sachant bien qu'on ne nous croiroit pas sur notre parole. Nous avons marqué le *Tom* & la page de l'édition de 1769. Nous avons crû d'abord que le Libraire avoit mal combiné les feuilles; mais le contexte nous a détrompé. Nous l'avons montré à Mr. le C. d'A. ** & à d'autres personnes, qui ne pouvoient croire que Mr. de V. écrivit avec tant de négligence & de désordre. Il y a bien d'autres fautes également incroyables dans ce curieux Ouvrage: Nous n'avons cité cet endroit que comme un exemple qui servit à faire juger du reste. On se hâtera, sans doute, de faire une autre Edition; mais celle-ci subsistera toujours.

FIN.

AVIS. La maison de feu le Sr. JEAN DUPONT de Virton, Officier de la Gruerie de Virton & Saint-Mard, est à vendre; & ceux qui souhaiteront en faire l'acquisition auront à s'adresser sur les lieux. Cette maison ayant un toit à la mansarde couvert d'ardoises, consiste en huit places, dont 4 en bas, 4 en haut & un vestibule au milieu qui conduit à une grande cour. Toutes aisances d'ailleurs s'y trouvent, comme chambre à Four, grande Ecurie, & un Jardin derrière la maison qui a quatre Caves.